



CHATELLENIE DE LILLE

2024 - 14

COMPTES DU BAILLIAGE DE ROUBAIX

Par Maxime Senave

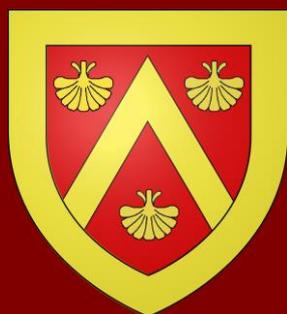
CASTELO-LILLOIS

 Maxime Senave

 2024 - Article 14 - 32 pages

 www.lillechatellenie.fr

2024 - 14



FERRAIN

ISSN 2494-5315

Revue gratuite d'histoire et de
généalogie de l'ancienne
châtellenie de Lille

Compter – Maxime nous offre à nouveau un dépouillement d'archives de Roubaix sous la cote CCbis 15. Il s'agit des comptes du bailliage de Roubaix de 1652 à 1663 ainsi que du chasserel de 1664. De nombreux Roubaisiens y apparaissent vivant sur les seigneuries de Wasquehal, Lobel, Fresne et Busquet.

La châtellenie de Lille était une division administrative de l'Ancien Régime recoupant à peu de chose près l'actuel arrondissement de Lille. Elle était divisée en cinq quartiers : Carembault, Ferrain, Mélantois, Pévèle et Weppes avec à la tête de chacun un haut justicier, respectivement seigneur de Phalempin, Comines, Lille, Cysoing et Wavrin.

A.C. Roubaix - CC bis 15 - Comptes du baillage de Roubaix

CC bis 15-1 - Comptes du baillage de Roubaix de 1654

Relief

Du relief fait par Jacques DESBUISSONS en qualité de mari de damoiselle Marie DE FOURMENTRAUX et au nom de Marguerite DE FOURMENTRAUX, sa belle-sœur d'un fief à eux succédé et échu par le trespas d'Estienne DE FOURMENTRAUX, leur père se consistant en 6 bonniers 15 cens de terre à labour gisant à Sainghin, tenus de Roubaix.

Ventes

De la vente faite par Jacques CORDONNIER à Antoine CORDONNIER de 4 cens de terre à labour gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/12/1653.

De la vente faite par Jean BROCCUART à Gaspard LECONTE d'un quartron de jardin gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/01/1654.

De la vente faite par Jean BROCCUART à Martin CASTEL de 6 cens de lieu manoir et jardin et 3 cens de labour gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 17/02/1654.

De la vente faite par Martin et Barbe MOREL à Gilles VANHOENARKEN d'une maison et héritage à usance de taverne gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 25/02/1654.

De la vente ou acte de command faite par Adrien DELELOZ à Antoine CASTEL de 5 à 6 cens de lieu manoir et jardin que le dit DELELOZ avait acquis de Mathis CASTEL, père de l'acheteur et du dit acheteur, ses frères et sœurs le 21/11/1648, de quoi le dit LELLOZ n'avait pris l'adhérentement. Adhérité le 17/03/1654.

De la vente faite par Pierre FAUVARQ à Jean LEDOULX, lequel à depuis déclaré son command de Jean MOUTON de 23 verges petites et un pied de jardin gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 16/01/1652 et adhérité le 23/07/1654.

De la vente faite par Pierre CASTEL à Jean LECONTE de demi cent de jardin avec quelques petits édifices étant dessus gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 12/09/1654.

De la vente faite par les enfants Jacques LEZAIRE à Charles FAUVARCQ d'un lieu manoir contenant parmi jardin deux tiers de cent ou environ gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 17/10/1653 et adhérité le 13/10/1654.

De la vente faite par François TESSE à Gaspard DESBARBIEUX, escuyer, greffier de la ville de Lille de 4 cens de terre à labour gisant à Hellemmes, tenus de Roubaix. Déshérité le 11/03/1654.

Du dépositaire de la gouvernance de Lille pour les droits seigneuriaux dus à cause du décret fait en la dite gouvernance de Lille des héritages gisant à Fives appartenant à Jacques PLANCQ, tenus de Roubaix et demeurés à Jacques BRIDOULD, licencié es loix et premier conseiller assesseur de la dite gouvernance de Lille.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre DEHALLEWIN, fils de feu Antoine au profit de Jean PROUVOST de 3 cens de pré gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal. Déshérité le 16/02/1654.

Busquet

De la vente faite par Jean et Toussaint COMBLET, curateurs commis aux biens de Jean LEMAHIEU à Antoine DECALLONNE d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 28 cens un tiers de cent d'héritage ou environ, gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Busquet. Déshérité et adhérité le 04/08/1654.

Lobel

De la vente faite par Pierre DELEROEUX à Marie MASUREL de 2 cens de terre à labour gisant à Néchin, tenus de Lobel. Déshérité et adhérité le 26/03/1654.

Royère

De la vente faite par Marie MORTELECQUE à Jacquemine CORNU, veuve de Jacques DEFRESNES de 9 cens de terre à labour gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 06/10/1653.

De la vente faite par Jeanne DESBONNETS, veuve de Jacques THIERY à la veuve Allard RYS de 4 cens de terre gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 24/03/1654.

CC bis 15-1/18 - Comptes des seigneuries de Wasquehal, Fresne et Busquet de 1652

Reliefs

Du relief fait par Jean PROUVOST, mari et bail de Barbe DELESPAULT, fille de feu Pierre et d'Anne DEHALLEWIN d'un fief à elle succédé par le trespas d'Antoine DEHALLEWIN, son grand-père se consistant en 10 cens deux tiers gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal.

De Wallerand et Anne HALENT pour le relief d'un fief à eux succédé et échu par le trespas de Pierre, leur père advenu durant le terme de ce compte se consistant en deux bonniers de terre à labour gisant et tenus du dit Wasquehal.

Ventes

De la vente faite par Jacques DESTOMBES à la veuve Pierre DESTOMBES de 2 cens et demi d'héritage gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 01/02/1652.

De la vente faite par Oste PLOUCQUET à Antoine TIERCH de 12 cens de terre à labour gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 23/03/1652.

De la vente faite par Antoine SELOSSE à Jacques DUHAMEL de 11 cens de terre à labour gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 09/07/1652.

Busquet

De la vente faite par Laurens DEROUBAIX à Jean DAVID de 14 cens de lieu manoir jardin et terre à labour gisant à Roubaix, tenus du Busquet. Déshérité le 01/08/1651 et adhérité le 12/11/1652.

Fresne

De la vente faite par les enfants Philippe DUGARDIN à Hugues TIERCH rattrayant sur Guillaume CORMAND de 7 cens demi de terre à labour gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité et adhérité le 12/04/1652.

CC bis 15-1/19 - Comptes du baillage de Roubaix de 1652

Relief

Du relief fait par (blanc) du fief de la Havrie au dit Roubaix contenant parmi lieu manoir jardin pret autres et terre à labour 12 bonniers, item un autre fief contenant aussi 12 bonniers et un autre contenant 4 bonniers.

Ventes

De la vente faite par Jacques FAUVARCQUE, fils de feu Pasquier à Pierre DELESPAULT, fils de feu Pierre de 4 cens 3 quartiers de lieu manoir et héritage gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 23/09/1651 et adhérité le 10/10/1651.

De la vente faite par Jean DUPRET, demeurant à Lille à Gérard LECOEVRE de 4 cens 40 verges de terre à labour gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité le 24/11/1650 et adhérité le 14/10/1651.

De la vente faite par Wallerand LEZY à la veuve Adrien LEZY de 4 cens de terre à labour gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 11/10/1651 et adhérité le 24/10/1651.

De la vente faite par Philippe DELECROIX à Jean BOURGOIS de 3 quartrons demi d'héritage gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 09/01/1651.

De la vente faite par les curateurs aux biens de Arnoud DE WARENGHIEN à Pierre MULLIER de 8 cens de terre à labour gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 01/02/1651 et adhérité le 16/01/1652.

De la vente faite par les enfants Andrieu CORDONNIER à Martin et Jean LECHERF de 3 cens de jardin gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité le 25/02/1650 et adhérité le (blanc).

De la vente faite par Jacques PLANCQ et sa femme à Jean BLONDE de demi bonnier de lieu manoir gisant à Fives, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/03/1652.

De la vente faite par les enfants Philippe DUJARDIN à Nicolas DELEFOSSE, receveur des états de Tournay d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 2 bonniers et demi d'héritage ou environ gisant à Carihem, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 28/03/1652.

De la vente faite par les curateurs aux biens de Mathis BOURGOIS à Philippe DESPLANCQUES d'un cent et demi de lieu manoir et héritage gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 30/03/1652.

De la vente faite par Guillaume HEDDEBAULT à Loys MATHON de 2 cens ou environ de lieu manoir gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 13/05/1652.

De la vente faite par les enfants Blaze PLOUCQUET à Jacques CORDONNIER de 4 cens ou environ de terre gisant à Hem, tenus de Roubaix. Déshérité le 24/04/1652 et appréhendé par mise de fait à la gouvernance de Lille.

De la vente faite par le receveur LELOZ à Germain DELEBECQ du quart de 8 cens 3 quartrons de lieu manoir gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/04/1652.

De la vente faite par Jean FERRET et sa femme à la veuve Pierre FLAMENG de 3 verges ou environ d'héritage gisant et tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 25/06/1652.

De la vente de Pierre DEHALLEWIN à Philippe DELEBECQ de 4 cens d'héritage gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 25/06/1652.

De la vente faite par Lucas COUSIN à Gilles FLEURCQUIN d'un lieu manoir contenant un cent 3 quartrons ou environ gisant et tenus de Roubaix. Déshérité le 23/05/1651 et adhérité le 25/06/1652.

De la vente faite par les enfants Philippe DUGARDIN à Pierre DELESPAULT, lieutenant d'un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour un bonnier 11 cens ou environ gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 29/05/1652 et adhérité le 08/07/1652.

De la vente faite par les veuve et hoirs Jean SIX à la veuve Pierre HALLE de 2 cens 66 verges d'héritage gisant à Marcq, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/07/1652.

De la vente faite par Antoine MULLIER à Pierre MULLIER, son frère d'un cinquième de 3 cens ou environ d'héritage gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 09/07/1652.

De la vente faite par Pierre FAUVARCQ au dit MULLIER d'un pareil cinquième aux dits 3 cens d'héritage. Déshérité et adhérité le jour et an que dessus.

De la vente faite par Wallerand LEZY à Pierre DELESPAULT, lieutenant d'un bonnier de terre gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 05/08/1652.

Mises et frais de justice

Pour les frais et despens du procès criminel de Blazette DUPRET atteinte du crime de sorcellerie.

Pour les despens du procès de Jean BRUSTAR et Jeanne TENCAR apparant par déclaration.

Pour les despens du procès Catherine FREMAULT pour larchin.

Pour les frais de l'information tenue sur l'homicide advenu en la personne de François DELERUE sur la terre de Lobel à Néchin.

CC bis 15-3 - Comptes du baillage de Roubaix de 1655

De la vente faite par François TESSE à Gaspard DESBARBIEUX, escuyer, greffier de la ville de Lille de 4 cens de terre à labour gisant à Hellemmes, tenus de Roubaix. Déshérité le 11/03/1654 et adhérité le 27/01/1655.

De la vente faite par Pierre FLAMENG, fils de feu Jean, marchand, demeurant en la ville de Lille et Magdelaine LEROY, sa femme à Jean LECLERCQ, fils de feu Philippe, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent ou environ gisant à la rue Saint-Georges au dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 02/03/1655.

De la vente faite par Pierre FAUVARCQ, fils de feu Jacques à Jean MOUTON, fils de feu Josse, demeurant à Roubaix de 5 verges et demie d'héritage ou environ de jardin gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 30/04/1655.

De la vente faite par Marguerite DELESPAULT, fille à marier de feu Pierre à Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean de tel part, droit, raison et action que lui compte et appartient en un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ gisant et tenu. Déshérité le 11/05/1655 et adhérité le 08/06/1655.

De la vente faite par Marie DELESPAULT, veuve d'Adrien DUBUS, Gaspard DUBUS, son fils, Pierre HESPEL et Elaine DUBUS, sa femme, Wallerand DESMILLESCAMPS et Marie DUBUS, sa femme à Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean, marchand, eschevin de Roubaix de tel part droit raison et action qu'ils ont en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ gisant au dit Roubaix et en tenu. Déshérité le 11/05/1655 et adhérité le 08/06/1655.

De la vente faite par Pierre DELEBECQ et Jean CASTEL, curateurs commis aux biens délaissés par le trespas de Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean, marchand et eschevin de Roubaix d'un onzième de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ gisant et tenu du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 16/08/1655.

De la vente faite par Jean DELESPAULT, fils de feu Pierre et Jacques DELESPAULT, fils de feu Jean, marchand, demeurant à Roubaix de tels part droit raison et action que lui compte et appartient en tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ gisant et tenu du dit Roubaix. Déshérité le 11/05/1655 et adhérité le 08/06/1655.

De la vente faite par Pierre FAUVARCQ, fils de feu Jacques à Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY, demeurant à Roubaix de 2 cens ou environ de jardin pris en 5 cens gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 16/06/1655.

De la vente faite par Jean POLLET et Josse DEHALLEWIN, tuteurs de Jacques FAUVARCQ à Pierre FAUVARCQ, fils de feu Jacques de tout un lieu manoir amassé de maison manable partie de grange et estable contenant parmi jardin 3 cens 28 verges ou environ gisant et tenus de Roubaix. Le dit Pierre FAUVARCQ a déclaré son command de la personne de Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY. Déshérité et adhérité le 16/06/1655.

De la vente faite par Catherine DEHALLEWIN, veuve de Nicolas DESREVEAUX, demeurant en la ville de Lannoy à maître Jean BAUE, eschevin et chirurgien, demeurant à Lannoy de 10 cens de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de Carihem. Déshérité le 23/02/1655 et adhérité le 06/07/1655.

De la vente faite par Pierre ALAVALINE, fils de feu Jean à Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY comme command de Jean VREDIERE de 4 cens de terre à labour ou environ gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/07/1655.

De la vente faite par François PETIT, laîné, fils de feu Gilles et ses enfants à François DILLERS comme command de Philippe DILLERS, son frère de 4 cens et demi de terre à labour séant hors du faubourg de Saint-Sauveur à Lille, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 02/12/1655.

De l'accord fait par Jean FERRET et sa femme à maître Pierre FLAMENG, prêtre de certaines portions d'héritage tenues de Roubaix.

Lobel

De la vente faite par Pierre CORNU, lieutenant de Néchin à Jean DELEPLANCQ, fils de feu Jean, demeurant à dit Néchin de 7 cens de jardin gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 21/04/1655.

De la vente faite par Jacques DUJARDIN, censier de Blocu à Templeuve à Pierre DUJARDIN, censier de Pecq à Néchin de 22 cens 3 quartrons de terre à labour gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 18/11/1655.

De la vente faite par Mathias LECLERCQ, fils de feu Gilles, laboureur, demeurant à Evregnies à Marie CORNU, veuve de Jean LEMAISRE, censière de la cense du Fresnoy à Néchin d'une maison chambre et autres édifices contenant parmi jardin et héritage les deux tiers de demi bonnier de grand ou environ gisant au dit Néchin, tenue de la dite seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 11/03/1655.

Quesnoy

De la vente faite par Thomas et Jean DECOTTIGNIES, frères, fils de feu Michiel à Henri DELEDRAP, fils de feu Jacques, demeurant à Leers de 6 cens ou environ de terre à labour gisant au dit Leers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 02/03/1655.

Relief

A monseigneur IMBERT, demeurant à Lille pour le relief d'un fief pris en terre de la cense de Maulfaict à Roubaix advenu par le trespas de Hault et Puissant Prince Albert Henri, prince de Ligne au mois de mai de l'an 1641.

CC bis 15-5 - Comptes du baillage de Roubaix de 1656

Reliefs

De monseigneur IMBERT pour le relief de son fief de Beaurepaire contenant 14 bonniers de terre tenus du marquisat de Roubaix advenu par le trespas de Nicolas IMBERT, vivant escuyer de la Falecq.

De Pierre DELEBECQ, fils de feu Pierre pour le relief d'un fief tenu de Roubaix nommé le fief Delerue contenant 9 bonniers advenu par le trespas du dit feu Pierre, son père.

Du dit Pierre DELEBECQ pour le relief d'un autre fief se consistant en une rive et bord de chemin tenu de la seigneurie de Wasquehal advenu par le trespas que dessus.

De Philippe DELEBECQ, fils de feu Pierre pour le relief d'un fief contenant 7 cens et le sixième d'un cent de terre à labour gisant et tenu de Roubaix advenu par le trespas dessus dit.

D'Antoine DERAVEREL (?), mari et bail d'Anne DEFLANDRES pour le relief d'un fief contenant é1 bonniers 14 cens 7 verges d'héritage gisant à Wambrechies appelé le fief de Herseaux advenu par le trespas de Charles DEFLANDRES.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Antoine LCONTE, fils de feu Jacques à Agnès LCONTE, sa sœur et veuve de Jacques LEPERS de 3 cens 3 quartrons ou environ de lieu manoir jardin et héritage gisant et tenus de Roubaix. Bien adhérité le 12/01/1656.

De la vente faite par Marie FIVE, veuve de Cornille ALAVALINE, demeurant à Bourghelles à Pierre DELESPAULT, lieutenant de Roubaix d'un cent de terre à labour pris en 4 cens gisant et tenu du dit Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 18/01/1656.

De la vente faite par damoiselle Michielle DESURMON, veuve de Philippe LECLERCQ, demeurant en la ville de Lille à François BARBE, carlier, demeurant à Roubaix de toute une maison et héritage contenant parmi jardin 2 cens ou environ gisant et tenue de Roubaix. Bien déshérité le 28/01/1656 et adhérité le 15/02/1656.

De la vente faite par Nicolas, Pierre, Adrien et Jean CASTEL et leurs cohéritiers à Pierre DELESPAULT, lieutenant de Roubaix d'un cent de jardin gisant et tenu du dit Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 07/03/1656.

De la vente faite par Gilles DEVRENAY, fils de Philippe, laboureur, demeurant à Leers et Philippote MULLIER, sa femme à Philippe MULLIER, fils de Philippe de 8 cens de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de Carihem. Bien déshérité et adhérité le 18/05/1656.

De la vente faite par Lambert LECONTE, tuteur paternel et Philippe HESPEL, tuteur maternel de Gilles FLEURQUIN, fils de feu Gilles à Agnès LECONTE, veuve de Jacques LEPERS, demeurant à Roubaix d'un petit lieu manoir à usance de deux petites demeures contenant un quartron d'héritage gisant et tenu de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 12/06/1656.

De la vente faite par Lambert LECONTE, procureur de Josse FLEURQUIN à Pierre LECLERCQ, fils de Charles, marchand, demeurant à Roubaix d'un lieu manoir contenant parmi jardin demi cent et tiers de cent gisant et tenus de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 18/08/1656.

De la vente et accord fait par Pierre FAUVARCQ, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix à Jean HONNORE, demeurant au dit lieu de la grandeur de la place d'un four. Bien déshérité et adhérité le 16/09/1656.

De la donation faite par Jean MORTELESQUE, procureur spécial de Marie MORTELECQUE, sa fille à Jeanne DELECOURT, veuve de Jean DUBURCQ, Jean et Vincent DUBURCQ, ses fils, demeurant à Templeuve en Pévèle de 4 cens de lieu manoir et jardin gisant à Néchin, tenus de la salle de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 16/10/1656.

De la vente faite par Jean Baptiste LEMESSIER, fils de Jean à damoiselle Adrienne FRELIE, fille non mariée de feu Jean, comme command de Michel DELATTRE de la moitié de 5 cens de terre à labour gisant sur le dismage de Ronchin, tenu de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 21/11/1656.

De la vente faite par Agnès CASTEL, veuve de Pierre DELEBECQ, demeurant à Roubaix à Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY de 11 cens et demi de terre à labour gisant et tenus de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 21/11/1656.

De la vente faite par Mathias LECLERCQ et Philippe POLLET, demeurant à Roubaix, comme procureurs de Gilles ROUSSEL à Pierre LECONTE, fils de feu Jacques, marchand, demeurant à Roubaix d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 quartrons ou environ gisant et tenu du dit Roubaix. Bien déshérité le 07/11/1656 et adhérité le 04/12/1656.

De la vente faite par Jacques et Michel TRUFFAULT, enfants et héritiers de feu Guilbert à Jean SPRIET et Agnès DELEBECQ, sa femme de 3 quartrons de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de Carihem. Bien déshérité et adhérité le 05/12/1656.

Wasquehal

De la vente faite par Jean TIEFFRY, fils de feu Jérôme, bourgeois de la ville de Lille à Jacques DEFOURMENTRAUX, fils de feu Paul, aussi bourgeois du dit Lille de 7 cens 29 verges et 3 quartrons d'héritage avec portion de manoir et édifices gisant à Wasquehal et en tenus. Bien déshérité et adhérité le 22/11/1656.

Busquet

De la vente faite par Jean PREVOST, fils de feu Philippe, demeurant à Roubaix à Pierre LECLERCQ, fils de Charles, marchand, demeurant à Roubaix de 2 cens de pret ou environ gisant à Croix et tenus de la seigneurie du Busquet. Bien déshérité et adhérité le 28/02/1656.

Lobel

De la vente faite par Mouyse DESCARNES, laboureur, demeurant à Néchin, procureur spécial de Marie MORTELECQUE à Jacques VIGIN, carlier, demeurant à Néchin de 2 cens et demi de jardinage gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Bien déshérité et adhérité le 29/10/1656.

De la vente faite par exécution et décret de tout un lieu manoir et jardin tenu de la seigneurie de la Royère demeuré à Pierre HENNION, laisné.

Quesnoy

De la vente faite par Philippe MEURISSE à Simon BAYART de tout un lieu manoir contenant 3 cens d'héritage à usance de taverne gisant à Leers, tenu de la seigneurie du Quesnoy. Bien déshérité et adhérité le 23/05/1656.

CC bis 15-6 - Comptes du baillage de Roubaix de 1657

Reliefs

De monsieur DECALLONNE, demeurant à Tournay pour le relief de son fief gisant à Néchin, tenu du marquisat de Roubaix se consistant en la sixième part de de la grande disme du dit Néchin advenu le (blanc) par le trespas de Margueritte LIBERT, épouse d'icelui DECALLONNE.

De Philippe BRACQUAVAL, censier du Hault Pont à Néchin payant à l'acquis de la Dame pour 2 reliefs advenus par le trespas du seigneur de Hault Pont, son fils, mort à Lille, gisant à Néchin, tenus du marquisat de Roubaix, l'un contenant parmi lieu manoir et terre à labour 4 bonniers demi et le second contenant 2 bonniers.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Jean DUHAMEL, fils de feu Denys, laboureur, demeurant à Englos à Denys DUPIRE, marissal, demeurant à Roubaix et depuis ratraict par Marguerite FREMAULT, veuve de Denys DUHAMEL et ses enfants de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 4 cens ou environ d'héritage gisant et tenus de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 04/01/1657.

De la vente et accord fait par Jean FERRET et Marguerite CASTEL, sa femme avec maître Pierre FLAMENG, prêtre, demeurant à Roubaix pour un pignon que le dit maître Pierre FLAMENG a fait ériger.

De la vente faite par Jeanne ROUSSEL, femme de Josse FLEURCQUIN, demeurant à Roubaix, étant pour ce faire autorisée par le siège de la gouvernance de Lille sur requête en date du 14 du présent 1657 à Jean DELESPAULT, fils de Jacques, marchand, demeurant à Roubaix de cent et demi de terre à labour ou environ pris en 4 cens gisant et tenu du dit Roubaix. Bien déshérité le 17/01/1657 et adhérité le 24/01/1657.

De la vente faite par Jean THIEFFRYS, demeurant en la ville de Lille à Theodor LEMESRE, bourgeois du dit Lille un sixième de tout tel droit part raison et action que le dit THIEFFRYS compte et appartient en une partie de 24 cens ou environ de terre à labour situés en la paroisse de Hellemmes, tenus du marquisat de Roubaix Bien déshérité et adhérité le 13/06/1657.

De la vente faite par Jean DEBOULLONGNE, demeurant au Joncquoit, paroisse de Fretin et Margueritte DEBOULLONGNE, sa femme à Jean LECAT, fils de Pierre, demeurant en la ville de Lille de 2 cens de terre à labour gisant à Ronchin, tenus du marquisat de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 19/06/1657.

De la vente faite par François DEBEAUFFREMEZ, escuyer et Jean Bauduin DEPONCQUEL, escuyer, curateurs commis à l'hérédité jacente des biens délaissés par le trespas de Alfonse DEBEAUFFREMEZ, vivant escuyer, seigneur du Roseau à Jean Antoine, Antoine et Marie LUCRESSE, frères et sœur, demeurant en la ville de Lille de 5 bonniers 7 cens 54 verges de terre à labour ou environ gisant à Avelin, tenus du marquisat de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 03/09/1657.

De la vente faite par François MATHON, marchand peigneur, demeurant en la ville de Middelburg en Zélande au nom et comme command spécial de Marie DE DEUX VILLE, sa femme, Wallerand WATTRELOS et Jeanne DE DEUX VILLE à Cotte PICAVET, fils de Jean, demeurant à Marcq en Baroeul de la moitié et un sixième et l'autre moitié succédé aux dites Marie et Jeanne DE DEUX VILLE par le trespas de Mahieu, leur père et tout un lieu manoir contenant 8 cens de jardin gisant au dit Marcq, tenu du marquisat de Roubaix, item 6 cens 3 quartrons de terre à labour gisant et tenus que dessus. Bien déshérité le 03/01/1657 et adhérité le 20/11/1657.

De la vente faite par Noël HEDDEBAULT et Gaspard RAOUL, laînés, laboureurs, demeurant à Thumesnil, paroisse de Faches, curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trespas de Thomas HEDDEBAULT en vertu de lettres patentes à Pierre BASSECOURT, fils de feu Philibert, demeurant au faulxbourg des malades de 20 cens de terre à labour en une pièce gisant sur la paroisse et dismage de Ronchin. Bien déshérité le 31/01/1757 et adhérité au suite de la mise de fait de la gouvernance de Lille.

De la vente acquis par la veuve MARISSAL, demeurant en la ville de Lille de plusieurs héritages tenus du marquisat de Roubaix.

Wasquehal

De la vente faite par Jean DESCAMPS, procureur de Barthélémy SMECQUE et Judith DUJARDIN, sa femme et Marie DUJARDIN, sœur d'icelle Judith à Jacques DEBEAUVOIX, laboureur, demeurant à Wasquehal de toute la juste moitié d'un lieu manoir et jardin contenant en totalité le nombre de 3 cens 3 quartrons d'héritage gisant à Wasquehal, tenu de la seigneurie du dit Wasquehal. Bien déshérité et adhérité le 13/04/1657.

Busquet

De la vente d'un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens ou environ gisant à Croix, tenu de la seigneurie du Busquet faite par Marguerite HELLIN, veuve de Jean CATRIX, demeurant à Croix à Jacques CATRIX, son fils par retrait lignaiger à lui adjugé. Bien adhérité le 25/04/1656 et le dit retrait lignaiger adjugé le 17/04/1657.

Lobel

De la vente faite par Pierre CRAUWIN, demeurant à Néchin, procureur de Jeanne DUTRIEU, sa femme, demeurant à Leyde, pays de Hollande à Betreumieux LECLERCQ et Jeanne DILLERS, sa femme, demeurant en la ville de Lannoy de toute une maison jardin lieu et héritage contenant 4 cens ou environ gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de Lobel. Bien déshérité le 11/10/1657 et adhérité le 15/03/1657.

De la vente faite par Elaine DELHAGHE, veuve de Jean BATTAILLE, demeurant à Leers à Antoine LECLERCQ, carpentier et Marguerite DUCHASTELLET, sa femme, demeurant à Néchin de 6 cens de vieux jardin à présent mis à labeur gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de Lobel. Bien déshérité et adhérité le 15/02/1657.

De la vente faite par Josse et Pierre RYS, frères, fils de feu Clément à Jean DELEPLANCQ, fils de feu Nicolas, laboureur, demeurant à Néchin de 4 cens et demi de terre labourable pris en 9 cens et demi gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Bien déshérité et adhérité le 15/03/1657.

De la vente faite par Jacques DUJARDIN, laboureur, demeurant à Templeuve lez Dossemez à Pierre DUJARDIN, laboureur et censier de Pecq à Néchin de 3 cens de terre à labeur gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Bien déshérité et adhérité le 19/07/1657.

Royère

De la vente faite par Pierre MERCHIER, laboureur, demeurant en la paroisse de Mourcourt, pays de Hainaut à Denys GOSSART comme command de Jean GOSSART, son père, laboureur, demeurant à Néchin, de 3 cens de fief se consistant en terre labourable ou environ gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Bien déshérité et adhérité le 15/10/1657.

De la vente faite par Antoine RYS, fils de feu Jean et Péronne DESBONNETS, sa femme à Jean DEVIENNE, fils de feu Simon, laboureur, demeurant à Leers de 7 cens de terre à labeur gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Bien déshérité et adhérité le 12/10/1657

Lobel et Royère

Par accord fait entre ce compteur et Marie MOTELECQ pour la donation à elle faite des biens de feu maître François DELECOURT, vivant pasteur de Néchin.

De la vente faite par la dite Marie MOTELECQ à (blanc) de deux portions d'héritage. Déshérité et adhérité en octobre 1657.

De la vente faite par Elaine DELHAGHE, veuve de Jean BATTAILLE, demeurant à Leers à Antoine LECLERCQ, carpentier et Marguerite DUCHASTELLET, sa femme, demeurant à Néchin de 3 cens et demi de vieux jardin à présent mis à labeur gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Grincourt. Bien déshérité et adhérité le 15/01/1657.

Quesnoy

De la vente faite par Jacques VISART, fils de feu Pierre à Pierre VISART, son frère de la juste moitié de 7 cens de jardinage gisant à Leers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Bien déshérité et adhérité le 12/04/1657.

Du décret adjugé à la gouvernance de Lille à Antoine PLOUCQUET, censier de la cense de la Motte au Pret à Leers de certaine portion d'héritage tenue du dit Quesnoy.

CC bis 15-9 - Comptes du baillage de Roubaix de 1658

Reliefs

De monsieur le Comte de Huste pour le relief de 4 fiefs tenus de la seigneurie de Lobel advenu par le trespas de monsieur le Comte de Mouscron.

De la veuve Jean LEMESRE pour les intérêts que ses moutons ont causé au bois de la Royère.

De Jean BOURGOIS pour le relief d'un petit fief tenu de Lobel advenu par le trespas de (blanc)

De Pierre DEHALLEWIN, censier de la cense Delevigne à Roubaix pour le relief du fief du dit Delevigne.

Ventes

Roubaix

De la vente faite par Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre dit Delerue, demeurant à Roubaix, procureur de Denys DELEBECQUE, son frère à Philippe DELEBECQUE, censier de Fontenoit au dit Roubaix ensuit de la retract lignaige des mains de Denys DUPIRE, marissal au dit lieu le nombre de 10 cens 80 verges de terre à labour ou environ gisant et tenus de Roubaix. Bien déshérité et adhérité le 04/06/1658.

De la vente faite par Simon et Pierre BAYART et leurs cohéritiers à Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Jean et Marie BAYART, sa femme, demeurant à Néchin de 12 cens de terre à labour gisant à Hem, tenus du marquisat de Roubaix. Bien déshérité le 09/10/1657 et adhérité le 16/10/1658.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre dit Delerue, procureur de Denys DELEBECQUE, son frère et Marguerite POLLET, sa femme à Cezart CASTEL, fils de feu Pierre, demeurant à Tourcoing de 3 cens un tiers de jardin ou environ gisant à Tourcoing, tenus du fief de Wasquehal et aussi ce 4 cens 40 verges de terre à labour gisant au dit Tourcoing, tenus que dessus. Bien déshérité et adhérité le 04/06/1658.

Lobel

De la vente faite par Jacques DELEROEULX, fils de feu Jean, demeurant à Estaimbourg à Marie MASUREL, fille de feu Jean, jeune fille à marier, demeurant à Néchin de 2 cens de terre à labour pris en 4 cens gisant au dit Néchin, tenus de Lobel. Bien déshérité et adhérité le 16/05/1658.

Royère

De la vente faite par Jacques VISART, demeurant à Néchin à de Jean PARENT, laboureur, demeurant à Néchin de 2 cens et demi de jardinage pris en 3 cens et aussi 2 cens de terre à labour à prendre en demi bonnier gisant au dit Néchin et tenus de la seigneurie de la Royère. Bien déshérité et adhérité le 23/07/1658.

Bourgies

De la vente faite par Valentin CLARISSE, laboureur, demeurant à Lys lez Lannoy à Jean DUCASTELLET, fils de feu Pierre, laboureur, demeurant à Leers d'un tiers d'un bonnier d'héritage tant lieu manoir jardin que terre à labour pris en 8 bonniers ou environ tenus parties de la seigneurie de Bourgies Courchelettes et partie de la seigneurie de Bourgies appartenant à son excellence. Bien déshérité et adhérité le 28/02/1658.

De la vente faite par Jean WAININ, laboureur et Anne CLARISSE, sa femme, demeurant à Lys lez Lannoy à Marie CORNU, veuve de Jean LEMAIRE, demeurant à Néchin du tiers d'un bonnier d'héritage tant lieu manoir jardin que terre à labour pris en 8 bonniers ou environ tenus parties de la seigneurie de Bourgies Courchelettes et partie de la seigneurie de Bourgies appartenant à son excellence. Bien déshérité et adhérité le 11/02/1658.

Lobel

De la vente faite par Philippe BARBIEUX et Gaspard DESREVEAUX, curateurs commis aux biens vacants par le trespas de Nicolas BARBIEUX à la veuve Jean CARRETE, demeurant à Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens ou environ gisant au dit Néchin tenus ci-comme 2 cens de Lobel et 3 cens de Grincourt. Bien déshérité le 11/04/1652 et adhérité le 31/01/1658.

Quesnoy

De la vente faite par Noël SALMON et consors à Gilles DEVRENAY de tout un lieu manoir amassé de maison manable chambre fournil et autres édifices contenant parmi jardin et terre à labeur le nombre de 5 cens ou environ gisant à Leers et tenus du dit Quesnoy. Bien déshérité et adhérité le 21/03/1658.

De la vente faite par Antoine LECLERCQ, charpentier, demeurant à Néchin et Marguerite DUCHASTELLET, sa femme à Pierre TRENTESAULX, laboureur, demeurant à Leers de 5 cens demi de terre à labeur gisant au dit Leers et tenus ci-comme 4 cens 70 verges de la seigneurie du Quesnoy et 80 verges de la seigneurie de Lhau.... Bien déshérité et adhérité le 11/04/1658.

Autres mises extraordinaires

Pour les dépends causés par l'emprisonnement de Gilles DELECROIX en son procès criminel de quoi il a été exécuté le 12 de mars 1658 par la corde et le feu sur le marché de Roubaix

CC bis 15-12 - Comptes du baillage de Roubaix de 1659

Roubaix

De la vente faite par Robert TAVERNE, sergent de la gouvernance de Lille et Guilbert NOLLET, laboureur, demeurant à Marcq en Baroeul, curateurs judiciairement commis aux biens délaissés vacants par le trespas de Jean LORTHIOIR, fils de feu Jean à maître Pierre MAUROY, arpenteur, demeurant à Lille de 4 cens 9 grandes verges ou environ gisant à Marcq en Baroeul, tenus de Roubaix.

De la donation faite par Fleury DUJARDIN, fils de feu Jean, cousturier, demeurant à Roubaix à Pierre LECLERCQ, fils de Charles, marchand, demeurant au dit lieu d'une maison et héritage en grandeur d'un quartron 9 petites verges ou environ gisant à la Grande Rue du dit Roubaix et y tenue.

De la vente faite par Pierre FAUVARCQ, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix à Jean MOUTON, fils de feu Josse, demeurant au dit lieu de toute une maison manable et plusieurs édifices contenant en héritage 20 verges ou environ, gisant au dit Roubaix et y tenue.

De la vente faite par Guillaume LECLERCQ, fils de feu Jacques, demeurant à Dottignies à Gaspard LECONTE, fils de Jean, marchand, demeurant à Roubaix de 3 cens ou environ de terre à labeur gisant et tenus de Roubaix.

De la vente faite par Antoine CASTEL, fils de feu Mathieu et Isabeau BAULDOULT, sa femme à Robert LECLERCQ, fils de Charles, cordonnier, demeurant à Roubaix de 19 verges et demi de jardin ou environ gisant et tenues de Roubaix.

De la vente faite par Pierre DELESPAU, fils de feu (blanc), marchand, demeurant à Roubaix à Pierre LECONTE, fils de feu Jacques, aussi marchand, demeurant au dit lieu de diverses maisons manables amassées de cuisines, chambres, étables et autres édifices contenant parmi jardin et bois montant 4 cens et demi ou environ gisant et tenues du dit Roubaix.

De la vente faite par le dit DELESPAU à Pierre BISSCOP, greffier de Wattrelos de tout un lieu manoir contenant parmi jardin un cent 24 verges petites ou environ, gisant et tenu de Roubaix.

De la vente faite par venant HECQUEMAN, fils et héritier de feu Charles et de Marie DESCAMPS à François CAPRON, Loys GRAGNON et François Ignace DUBOIS de tels parts, droits et actions que le dit HECQUEMAN a en 9 cens de terre gisant sur le dismage de Fives, tenus de Roubaix.

De la vente faite Jacques POLLET, fils de feu Bernard, laboureur et Anne LEFEBVRE, sa femme, demeurant à Sainghin en Mélantois à Auguste DEHENNION, bourgeois marchand, demeurant en la ville de Lille de 6 cens de terre à labeur gisant en une pièce en la paroisse de Hellemmes, tenus de Roubaix.

De la vente faite par Gilles, Jean, Marguerite, Élisabeth MAUNIER, frères et sœurs, enfants de feu Arnould et leurs cohéritiers au sieur Nicolas DELAHAYE, bourgeois et marchand, demeurant en la ville de Lille de la moitié de 4 cens de terre à labour gisant entre la porte de la Madeleine et Saint-Maurice du dit Lille, tenus de Roubaix.

De la vente faite par Pierre TIBREGHIEN, fils de feu Arnould et Marie LECLERCQ, sa femme, demeurant à Tourcoing à Jean LAMPE, fils de feu Claude et Gérarde DESBOUVRIES, sa femme toute une choque de maisons anables et plusieurs édifices à usance de 2 demeures contenant parmi jardin et bois montant un cent ou environ gisant et tenu de Roubaix.

De la vente faite par Claire BECQUART et consors à Pierre DUTHOIT, fils de feu Jean, laboureur, demeurant à Marcq de trois quarts et un quatrième en l'autre quart de tout un lieu manoir amassé de maison manable, grange, porte, étable et autres édifices contenant 6 cens un quartron d'héritage tant jardin que labour gisant à Marcq en Baroeul, tenus de la seigneurie du Breucq.

De la vente faite par Jeanne ROUSSEL, femme de Josse FLEURCQUIN, Charles FARVACQ, Mathias LECLERCQ et Pierre LECOMTE, tuteurs d'Antoinette, Anne, Françoise et Catherine FARVACQ à Pierre DELESPAU, lieutenant de Roubaix de 2 cens un quartron ou environ de jardin gisant à Roubaix et en tenus.

De la vente faite par Philippe MALFAICT et consors au sieur Nicolas VANTHIENNE, fils de Nicolas, marchand, demeurant en la ville de Lille de tout un lieu manoir contenant parmi jardin et terre à labour 2 bonniers 5 cens et demi gisant et tenu de Roubaix.

De la vente faite par Jacques ROUSSEL, fils de feu Jean, Nicolas LECOMTE et Marguerite ROUSSEL, sa femme à Pierre MULLIER, fils de feu Pasquier, demeurant à Roubaix de 2 cens et deux tiers de cent ou environ de terre à labour gisant au dit Roubaix et en tenus.

De la vente faite par Jean Bauduin de PONCQUES, escuyer, seigneur, bailli de Seclin, curateur commis à l'hérédité jacente des biens délaissés par le trespas de feu Alfonse de BEAUFFREMEZ, vivant escuyer, seigneur du Rozeau, Cappes, d'Asbourg etc... à damoiselle Jeanne Françoise DELARUE, présentement veuve de noble homme François de BEAUFFREMEZ, vivant escuyer, seigneur de la Cauchette etc... de tout le noble domaine nommé la terre et seigneurie du Rozeau contenant au grand d'icelui 18 bonniers 54 verges ou environ gisant sur la paroisse d'Avelin compris bois jardin et terre à labour, sur ce est assis et édifié un château avec plusieurs terres seigneuriales.

Les ventes faites par Jean DEHALLEWIN, bailli de Willems, tuteur de Pierre, Jean et Jacques DEHALLEWIN et Charles, Catherine et Barbe DEHALLEWIN, frère et sœurs aux dits Pierre, Jean et Jacques à Jean PROUVOST, fils de feu Pierre comme command de Philippe MALFAICT de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 9 cens ou environ gisant à Roubaix, tenus du dit Roubaix.

Wasquehal

De la vente faite par Simon, Antoine, Loys DESCAMPS et leurs cohéritiers à Oste WATTEL, fils de feu Jean, laboureur, demeurant à Wasquehal de 4 cens 3 quartrons 2 verges ou environs de terre à labour gisant au dit Wasquehal, tenus du fief du dit Wasquehal.

De la vente faite par Jacques DESTOMBES, fils de feu Noël, demeurant à Mouvaux à Agnès LECONTE, veuve de Nicolas LEPERS, demeurant au dit Mouvaux de tout un lieu manoir amassé de maison manable, cuisine et autres édifices à usance de taverne contenant parmi jardin et terre à labour 7 cens d'héritage ou environ gisant à Tourcoing, tenu de Roubaix dit de Wasquehal.

Lobel

De la vente faite par Amand LEGRAND et Jean DELESCLUZE, curateurs commis aux biens vacants par le trespas de Jacques LEZY, terminé à Néchin à maître Jean DESREVEAUX, chirurgien de 25 verges ou environ de terre avec les bois montants et édifices étant dessus gisant au dit Néchin et tenues Delobel.

De la vente faite par les dits Amand LEGRAND et Jean DELESCLUZE, curateurs commis aux biens vacants du dit feu LEZY à Pierre DELERUE, meunier, demeurant à Néchin de 3 cens de terre à labour gisant au dit Néchin et tenus Delobel.

Quesnoy

De la vente faite par Jacques VISART, fils de feu Allard, laboureur, demeurant à Néchin à Pierre DEFFRESNES, fils de feu Jacques, demeurant à Leers de 3 cens de terre à labour gisant au dit Leers et tenus du Quesnoy.

De Jean DUCASTELET pour le droit seigneurial et affranchissement d'un quartron d'héritage tenu du Quesnoy par lui acquis de (blanc).

CC bis 15-15 - Chassereau pour les rentes seigneuriales dues au fief de la Vigne vers 1659

Albert Henri, prince de Ligne et du Saint-Empire pour 9 cens et tiers d'un cent pris en 28 cens.

- ces 9 cens et tiers de cent tenant aux terres de Philippe LEURIDAN et Mathieu BAYART et d'autre à celle de Jean LEROUGE. Occupé par le censier de Maufait.

Pierre LEURIDAN, demeurant à Roubaix pour 4 cens et demi et sixième d'un cent de terre à labour.

- à Philippe LEURIDAN, son fils par relief du dit Pierre, son père.

Michel LADMIRAND, fils de feu François, demeurant à Roubaix pour 6 cens de terre à labour.

- à présent à Gaspard MEURISSE par achat en mai de l'an 1660. Antoinette MOUTON est décédée le 2 de janvier 1678 par demi relief.

La veuve Pierre LECOMTE, demeurant à Lannoy pour demi bonnier de terre à labour.

- à Marie LCONTE alliée à Lannoy.

François DELECOURT, pasteur d'Ennechin la chapelle de Notre-Dame de Lys pour 18 cens de terre à labour.

- jadis occupés par Jacques LEZAIRE.

Jacques FLEURQUIN, laboureur, demeurant à Roubaix pour 4 cens de terre à labour.

- à la veuve Jacques FLEURQUIN.

La chapelle de Saint-Jean en l'église de Wattrelos pour un bonnier de terre à labour.

- Nicolas WILLOQC occupeur.

La veuve Mahieu DUPRETZ, demeurant à Lannoy pour 10 cens de terre à labour tenant au rieu et terre de la cense de Maufait.

- à Josse LCONTE et Pierre SORIS, chacun par moitié haboutant au rieu descendant de Maufait, tenant d'autre aux terres de Maufait, d'autre aux terres de Lespiere et finalement à Philippe MALFAIT et Antoine DESTOMBES..

Pierre MALFAICT, demeurant à Lannoy pour 10 cens de terre à labour haboutant de deux sens aux terres de Lespiere et à 2 cens et demi appartenant au dit MALFAICT et à la piedsentente qu'elle maisne de Pévèle à la cense de Lespiere..

- à Philippe MALFAIT, fils du dit feu Pierre 6 cens par relief, autres 6 cens à Antoine DESTOMBES par donation de Catherine DESTOMBES, sa fille, laquelle était héritière de feue Marguerite MALFAIT, sa mère qui fut aussi fille et héritière du dit feu Pierre.

Martin DELATTRE, manouvrier, demeurant à Lys pour demi cent pris en 7 cens de terre à labour.

Jean CASTEL, fils de feu Martin, laboureur, demeurant à Roubaix a acheté d'Antoine LEURIDAN, fils d'Arnould, demeurant à Nieppe, mari et bail de Jeanne MULIER ayant procure d'icelle 9 cens 7 verges et demie grande de terre à labour gisant à Roubaix, tenus de la seigneurie Delevigne, haboutant du Marquis du dit Roubaix et de tous autres sens à la terre de la cense de Lespiere

- occupé par Jean DESTOMBE. Ladite partie appartient à présent à Catherine HEDDEBAULT, veuve de Louy CHUFFART, demeurant à Lille. A Jean LEROUGE, laboureur et censier de Lamont à Croix par Marguerite HEDDEBAU, sa femme par relief de Guillaume, son père auquel il était échu par relief de ladite Catherine HEDDEBAU, sa sœur.

Toussaint TIERS, demeurant à Mons en Baroeul pour 2 cens et demi et sixième d'un cent pris en 13 cens et demi et sixième d'un cent.

- Anne, Catherine, Jeanne, Marie, Chrétienne, Antoinette et Marguerite TIERS. Les 2 cens et demi et sixième de cent à Mathieu BAYART par achat.

Antoine BONTE, demeurant à Templeuve en Dossemes pour un cent pris en 13 cens demi et sixième d'un cent.

- à Mathieu BAYART par achat.

Les hoirs Jean GADENNE pour un cent pris des dits 13 cens demi et sixième de cent.

- Romain CORMAN ayant épousé Adrienne GADENNE, icelle fille du dit feu Jean. A Mathieu BAYART par achat.

Nicolas IMBERT, seigneur de la Falecque pour 3 bonniers 11 cens de terre gisant à Roubaix, tenus de la seigneurie Delevigne, haboutant aux cense de Maufait et à ses héritages qui est la cense de Lespiere.

Item appartient au dit Nicolas IMBERT un bonnier de terre fief tenu de ladite seigneurie Delevigne, haboutant aux terres de la chapelle de Wattrelos et aux terres de Jacques MALFAICT.

Item un autre fief de 5 cens pris en 10 cens de terre à labour et le reste cottier tenu comme dessus.

CC bis 15-17 - Comptes du baillage de Roubaix de 1660

Relief

De madame DELAHAYE pour le relief d'un fief tenu de Roubaix advenu par le trespas de Jean DELAHAYE, son mari, séant à Sainghin.

Roubaix

De la vente faite par Ollivier LAFRICQUE, fils de feu Pierre et Péronne DELECROIX, sa femme à Nicolas DELECROIX, fils de feu Oste du tiers de 5 cens 3 quartrons ou environ de jardin gisant et tenu de Roubaix.

De la vente faite par Pierre FAUVARCQ et Pierre DELEBECQUE pour certaine portion de jardin gisant en la grande rue de Roubaix et en tenu.

De la vente faite par Nicolas LECONTE, fils de feu Adrien, marchand, demeurant en la ville de Coulongne à Philippe PARENT, lieutenant de prévôt de la ville de Lannoy de 3 cens de terre à labour gisant à Roubaix et en tenus.

De la vente faite par Pierre DELEROEUX, fils de feu Jean et Catherine DELECROIX, sa femme à Pierre MULLIER, fils de feu Pasquier de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens ou environ gisant à Roubaix et en tenus.

De la vente faite par Simonne et Jeanne DELECROIX, filles de feu Jean, non mariées à Jean MOUTON, fils de feu Josse, demeurant à Roubaix de la moitié de 4 cens 8 verges de jardin ou environ, gisant et tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Jean POLLET, fils de feu Antoine et Chrétienne FARVARCQ, sa femme à Pierre MULLIER, fils de feu Pasquier de 13 verges de jardin à prendre hors de 2 cens 2 verges, gisant et tenues de Roubaix.

De la vente faite par Jacques PICAVET, fils de feu Hubert, Allard DELEBECQ et Marie PICAVET, sa femme, Antoinette PICAVET, veuve de Pierre LIBERT, Clément ROUSSEL et le dit Jacques PICAVET à Jean ROHART, fils de feu Guilbert, laboureur, demeurant à Croix de 5 cens 3 quartrons ou environ de terre à labour gisant à Roubaix et en tenus.

De la vente faire par Pierre FARVARCQ, fils de feu Jacques, demeurant à Roubaix à Arthus LEZY, fils de feu Adrien, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir amassé de maison manable contenant parmi jardin 2 cens demi quartron ou environ gisant en la grande rue du dit lieu et en tenu.

De la vente faite par Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Jean et Marie BAYART, sa femme à Georges BOUSSEMART, laboureur, demeurant à Wasquehal et Marie LECOMTE, sa femme de 10 cens et demi de terre à labour gisant Hem, tenus de Roubaix.

De la vente faite par Noble Homme Jean Baptiste DRAGON, escuyer, seigneur de la grande Flamengrie à Pierre MAUROY, receveur, demeurant à Lille de 8 cens de terre à labour à usance de courtilaige, gisant en la paroisse de Marcq en Baroeul, tenus de la prioré du Breucq.

De la vente faite par Antoine PREVOST, marchand, demeurant en la ville de Tournay et Catherine DELESPAULT, sa femme à Jacques CASTEL, notaire et arpenteur, demeurant à Roubaix de toute une maison manable avec plusieurs édifices gisant en la rue Saint George au dit Roubaix et en tenue.

De la vente faite par Guilbert CORNILLE, fils de feu Jean et Marguerite SALLEMBIER, laboureur, demeurant au hamel du Plouys, paroisse de Marcq en Baroeul et leurs cohéritiers et Louis CORNILLE, Pierre DESPATURES et Nicolas COLPAR, comme tuteurs d'Antoine, Jean, Martin et Catherine CORNILLE à Antoine DEGUILLON, bourgeois, demeurant en la ville de Lille de 8 cens d'héritage tant jardin que labeur avec les édifices étant dessus, gisant au dit Marcq en Baroeul, tenant de la prioré du Breucq.

De la vente faite par Wallerand DESWIMEAUX, fils de feu Wallerand à damoiselle Philippote CASTEL, veuve de Josse FOUQUIER, demeurant en la ville de Lille de 8 cens 18 verges de terre à labeur gisant en la paroisse de Fives, tenus de la prioré du Breucq.

De la vente faite par Pierre FARVARCQ à Pierre DELEBECQ, fils de Pierre, marchand échevin de Roubaix d'un cent et demi ou environ de jardin et bois montant gisant au dit Roubaix et en tenu.

De la vente faite par Antoine PARISIS, fils et héritier de feu Jean, bourgeois broutteur, demeurant en la ville de Lille à Martin DESCAMPS, fils de feu Jacques, marchand toillier, demeurant en ladite ville de la moitié de 4 cens et demi et 11 cens de terre à labeur tenus de la prioré du Breucq.

De la vente faite par Jacques HYDREBITZ, fils de feu Martin, demeurant à Messines à Antoinette FLAMENG, veuve de Pierre DUTHOIT, demeurant en la ville de Lille de 3 cens ou environ d'héritage gisant à Marcq, tenus de la prioré du Breucq.

De la vente faite par Jean FERRET et Marguerite CASTEL, sa femme à Venant DUCOULOMBIER, marchand brasseur, demeurant à Roubaix de 8 pieds de largeur de terre gisant et tenus de Roubaix.

De la vente faite par Philippe DESPLANCQUES, fils de feu Philippe à François COURBETZ, fils de François, laboureur, demeurant à Roubaix de 6 cens et tiers de cent de terre à labeur, gisant à Roubaix et en tenus.

De la vente faite par Gilles DELANNOY, procureur postulant en la ville de Lille, procureur de damoiselles de Marie Jeanne et Marie Jeanne Victoire CAMBIER, filles de libre condition de Gilles à Pierre DUTHOIT, sergent de la prévôté de la dite ville de Lille de deux tiers de la juste moitié de 12 cens d'héritage gisant proche de la porte de la Madeleine de la dite ville de Lille, tenus de la prioré du Breucq.

De la vente faite par Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Jean, demeurant à Néchin et Marie BAYART, sa femme à Adrien CASTEL, fils de feu Jean, demeurant à Roubaix de 12 cens ou environ de terre à labeur gisant à Hem, tenus du dit Roubaix.

De la vente faite par Michel RAIS, fils de feu Pierre, broutteur de bière, demeurant en la ville de Tournay à Simon et Jacques LEFEBVRE, frères, de 7 cens et demi de terre à labeur gisant à Ronchin.

Wasquehal

De la vente faite par Toussaint LEPERS, fils de feu Nicolas, marchand, demeurant en la ville de Leyden en Hollande, tant en son nom que comme procureur de Pierre LEPERS, son frère à Antoine TIERCH, fils de feu Noël, demeurant à Flers de 10 cens de terre à labeur tenus de la seigneurie de Roubaix dit de Wasquehal.

De la vente faite par Nicolas VINCRE et Adrien CASTEL, curateurs commis aux biens vacants par le trespas de Jean FREMAULT, demeurant à Mouvaux de diverses portions d'héritage tenues de la seigneurie de Wasquehal.

De la vente faite par Nicolas MERESSE dit Dubois et Jean ROUSSEAU, demeurant à Bondues, curateurs commis aux biens vacants par le trespas d'Antoinette LEPLAT, à son trespas veuve de de Pierre SIX à Philippe TAVERNE, prêtre, demeurant en la ville de Lille comme command d'Hippolyte TAVERNE, son frère de la moitié de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 8 cans ou environ gisant à Wasquehal et avec ce la moitié de deux pièces de 8 cens gisant et tenus que dessus.

Busquet

De la vente faite par Jean LECLERCQ et Marie PICAVET, sa femme, Jacques LECLERCQ et Jeanne PICAVET, sa femme à Antoine DECALLONNE, laboureur, demeurant à Croix de 5 cens et demi de terre à labeur ou environ gisant à Croix, tenus de la seigneurie du Busquet.

De la vente faite par Jacques PICALET, fils de feu Hubert, Allard DELEBECQUE et Marie PICALET, sa femme, Antoinette PICALET, veuve de Pierre LIBERT, Clément ROUSSEL et le dit Jacques PICALET tuteurs des enfants de Nicolas ROUSSEL et de défunte Péronne PICALET à Louis DELANNOY, fils de feu Pierre, et depuis retraits par les enfants du dit feu Pierre LIBERT de 2 cens un quartier de terre à labour ou environ gisant à Croix et tenus de la seigneurie du Busquet.

Lobel

De la vente faite par Amand LEGRAND et Jean DELESCLUZE, curateurs commis au biens vacants par le trespas de Jacques LEZY de 7 cens ou environ de vieux jardin gisant au dit Néchin, tenus de Lobel.

De la vente faite par les dits curateurs au dit Pierre DUJARDIN comme command que dessus de 12 cens 3 quartiers de terre à labour, gisant et tenus que dessus.

De la vente faite par les dits curateurs à Jacques LEZY, le jeusne de 6 cens de terre à labour terrage gisant au dit Néchin, tenus de Lobel.

De la vente faite par les sus-dits curateurs au dit Jacques LEZY de 3 cens ou environ de terre à labour, gisant et tenus que dessus.

De la vente faite par Adrien DUQUESNOY, demeurant à Néchin à Jacques DELESCLUZE, demeurant au dit lieu de 3 cens de terre à labour gisant au dit lieu, tenus de Lobel.

Royère

Du décret fait par la gouvernance de Lille à Pierre DESWIMEAUX, laboureur, demeurant à Leers ayant icelui DESWIMEAUX déclaré son command Christophe WILTON, l'ainé de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens d'héritage ou environ.

De la vente faite par Jacques CASTELAIN, fils de feu Philippe, demeurant à Leers à Pierre CASTELAIN, son fils de 24 cens et demi de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère.

De la vente faite par Pierre CASTELAIN, fils de Jean à Pierre CORDONNIE, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 5 cens un quartier et autre ce un bonnier 10 cens demi de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère.

Quesnoy

De la vente faite par Jean BOUCHER, grograngnier et consors, demeurant en la ville de Leyden, comté de Hollande à Josse WAYMEL, brasseur, demeurant en la ville de Lannoy de la moitié de 20 cens de jardin gisant à Leers et Toufflers, tenus du Quesnoy.

De la vente faite par Jacques JONVILLE, fils de feu Pierre à Jacques MATHON, fils de feu Nicolas, demeurant à Annappes d'un tiers de 6 cens et demi ou environ de terre à labour gisant à Toufflers, tenus du Quesnoy.

De la vente faite par Marie LEZAIRE, fille de feu Jacques à Jean DELATTRE, fils de feu Mouise, laboureur, demeurant à Hem de 8 cens de terre à labour gisant à Sailly, tenus du Quesnoy.

De la vente faite par Péronne LECLERCQ, veuve en premières noces de Jacques MASQUELIER et en dernières de Gaspard MEURISSE, demeurant à Leers à Jean DELEPLANCQUE, fils de feu Jean, demeurant à Néchin de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 11 cens et demi compris l'enclotte et aussi ce 12 cens et demi de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie du Quesnoy.

De la vente faite par Valentin DESREVEAUX, fils de feu François, présentement demeurant en la ville de Tournay à Balthazar BRASEUR, laboureur, demeurant à Lys lez Lannoy de 3 cens ou environ de vieux jardin à présent mis à labour gisant au dit Lys, tenus de la seigneurie du Quesnoy,

CC bis 15-21 - Comptes du baillage de Roubaix de 1661

Reliefs

De Gaspard DESPLANCQUES pour trois quarts d'un relief d'un fief séant en la paroisse de Hem contenant trois quartiers ou environ.

De Pierre D'HALLEWIN payant au nom et à l'acquit du sieur Alexandre Lamoral MARTIN pour le relief de 3 bonniers de fief séant tant sur la paroisse du dit Roubaix que de Tourcoing échus et dévolus par le trespas de damoiselle Marie ROSE.

De Marie DUBOIS, veuve d'Oste WASTEL (WATTEL) pour le relief de 7 cens de jardin tenus du fief de Wasquehal advenu par le trespas du dit WASTEL décédé en l'an 1661.

De Jacques LAIGNIER pour le relief de 6 cens et demi de terre gisant à Ronchin advenu par le trespas de

Roubaix

De la vente faite par Charles FLORIN et sa femme à Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY d'un quatrième en 8 cens 3 quartrons ou environ de jardinage gisant et tenus du marquisat de Roubaix. Déshérité et adhérité le 04/02/1661.

De la vente faite par Louis LECONTE, curateur commis aux biens délaissés vacants par le trespas d'Andries BLOMME à Louis BLOMME de 9 cens de terre gisant à Dottignies, tenus du dit marquisat de Roubaix. Déshérité et adhérité le 05/02/1661.

De la vente faite par Jean et Jacques DELESPAU et consors à Antoine DELESPAU de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 cens et un quartron ou environ, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 08/02/1661.

De la vente faite par Hugues DECRESME et Anne DELEBECQUE, sa femme à Marcq LEAUCOURT, fils de feu Rafael d'un cent 10 verges de terre gisant à Roubaix et en tenus. Déshérité et adhérité le 08/02/1661.

De la vente faite par Ferdinand VAN LOUFFLET et damoiselle Jacqueline DOUBLET, sa femme à Jean DOUBLET de la moitié de 6 cens de terre tenus du dit Roubaix, gisant à Ronchin. Déshérité et adhérité le 22/02/1661.

De la vente faite par René ROLLAND, marchand boucher et consors à Simon et Jacques LEFEBVRE de 8 cens de terre à labour gisant à Ronchin, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/03/1661.

De la vente faite par damoiselle Catherine Élisabeth VANDEHEUST à Jean PROUILLE de 4 bonniers de terre à labour gisant à Ronchin, tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/03/1661.

De la vente faite par Jacques DEBEHAGLE, marchand, demeurant à Lille à damoiselle Barbe HANNON de tout un lieu manoir contenant par mi jardin et terre à labour 13 cens 3 quartrons tenu ci-comme du dit marquisat 8 cens un quartron et le reste de la prioré de Fives. Déshérité et adhérité le 23/03/1661.

De la vente et transport fait par Maximilien DUMORTIER et Théodore DELAU de 2 cens d'héritage fief gisant à Fives. Déshérité et adhérité le 13/04/1661.

De la vente faite par Marie Jeanne et Marie Jeanne Victoire CAMBIE à Pierre DUTHOIT de la troisième part du résidu à la moitié de 12 cens d'héritage gisant proche de la ville de Lille, tenu du dit marquisat. Déshérité et adhérité le 13/04/1661.

De la vente faite par Michelle DECOURCHELLE, veuve de Louis SPRIET, Jacques DECOURCHELLES et François DELEBECQUE, tuteurs des enfants de feu Jean SPRIET à Pierre LECLERCQ, fils de Charles, marchand, demeurant à Roubaix de toute une taverne vulgairement appelée Bassesoel gisant à Leers sur le trieu de Carihem, tenu du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 17/03/1661.

De la vente faite par Jean POLLET et sa femme à Péronne FAUVARCQ, veuve d'Adrien LEZY de toute une maison manable avec un cent 89 verges de jardin, gisant et tenu du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/07/1661.

De la vente faite par Martin MARLIER, procureur de Jacques FERRET à Baltasar CASTEL 5 cens ou environ de terre à labour, gisant et tenus du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 11/08/1661.

De la vente faite par François DELEFOSSE, prêtre et consors à damoiselle Marie LEMESRE, veuve de Nicolas LUCAS d'un bonnier de terre à labeur, gisant à Hellemmes, tenu du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 31/08/1661.

De la vente faite par Jacques CASTEL, curateur commis à l'hoirie jacente de feu Jacques LECONTE à Pierre LECONTE, fils du dit feu Jacques de tout un lieu manoir séant au dit Roubaix et en tenu contenant parmi jardin 4 cens ou environ. Déshérité et adhérité le 13/09/1661.

De la vente faite par Nicolas MARTIN et consors à Mathieu CAPPELIER de toute une place wide contenant 15 à 16 verges, gisant au faubourg de Courtrai, tenue de la seigneurie d Breucq. Déshérité et adhérité le 28/09/1661.

De la vente faite par Michelle MULLIER, veuve de Jean Jacques LECONTE à Pierre MULLIER un cinquième en un lieu manoir contenant 9 cens ou environ, item un cinquième de deux tiers de 5 cens ou environ. Déshérité et adhérité le 22/11/1661.

De la vente faite par Antoine SEMERPONT, curateur commis aux biens délaissé vacants par le trespas de Pierre DUTHOIT à Damoiselle Catherine DUTHOIT, veuve de Manuel DE FARIA d'un quart de 3 cens de terre tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 23/11/1661.

De la vente faite par Guilbert PROUVOST, fils de feu Philippe à Pierre LECONTE, fils de feu Jacques et Charles FARVARCQUE d'un demi bonnier de terre à labeur, gisant et tenu de Roubaix. Déshérité le 19/06/1660 et adhérité le 15/05/1661.

Wasquehal

De la vente faite par Pierre DILLIES et consors à Jeanne SELOSSE, veuve de Georges FREMAULD de 13 cens et demi d'héritage gisant à Tourcoing, tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 06/09/1661.

De la vente faite par Simons DURES, procureur de damoiselle Marie Madeleine MASSART, veuve de Jean DAUSSIN à Jacques et Pierre FRANCOHOMME, frères, de tout un lieu manoir amassé de maison manable et autres édifices le nombre de 3 bonniers 8 cens 13 verges, gisant à Wasquehal et en tenu. Déshérité et adhérité le 15/06/1661.

De la vente faite par maître Philippe TAVERNE, prêtre, demeurant en la ville de Lille et consors à Jean LIBERT de la moitié de 24 cens d'héritage ou environ, gisant et tenu de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 05/04/1661.

De la vente faite par François, Charlotte FREMAULT et consors à Oste WATTEL de 5 cens un quartron ou environ de labeur pris en 25 cens, gisant et tenus de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 22/03/1661.

Lobel

De la vente faite par Bernard et François POLLET, frères et consors à Pierre DUJARDIN de 10 cens ou environ de terre à labeur gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 12/05/1661.

Et de la vente faite par les dits POLLET et consors au dit DUJARDIN d'un lieu manoir contenant 10 cens, gisant et tenus comme dessus. Déshérité et adhérité le 13/05/1661.

Grincourt dit Petit Lobel

De la vente faite par Michel et Jacques POLLET, Blaze GADENNE et Barbe POLLET à Daniel DECOURCHELLES de 2 cens 3 quartrons de jardin gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de Grincourt. Déshérité et adhérité le 31/03/1661.

De la vente faite par Jean LEFEBVRE et Martine PARFAIT, sa femme à Antoine LECLERCQ de telle part et droit d'un lieu gisant à Néchin que le dit Jean LEFEBVRE et sa femme auraient au lieu qu'a autre fois occupé Jean PLOUCQUET, en son temps marissal, demeurant à Néchin. Déshérité et adhérité le 09/12/1661.

De la vente faite par Charles BOULANGIER et Jeanne PLOUCQUET, sa femme à Antoine LECLERCQ, demeurant à Néchin d'un septième en 2 cens et demi de jardin, tenus de la seigneurie de Grincourt. Déshérité et adhérité le 09/12/1661.

Royère

De la vente faite par Henri DELEDORPE et Engrand DESFRENNES en qualité de curateurs commis aux biens délaissés vacants par le trespas de Jean RIDON à Laurent DUPONT de 6 cens de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 13/01/1661.

De la vente faite par les dits curateurs commis aux dits biens à Henri DELEDROPE, fils de Jacques, demeurant à Leers de 8 cens de terre à labour fief gisant au dit Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 13/01/1661.

De la vente faite par les dits curateurs commis aux dits biens à Ollivier DELEPLANCQ, laboureur, demeurant à Leers de 5 cens de terre à labour gisant au dit Leers, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 13/01/1661.

De la vente faite par Engrand DESFRENNES et Pierre DELEDICQ, curateurs commis aux biens vacants par le trespas de Pierre DESFRENNES à Bernard JOSSON, brasseur en Tournay de 8 cens de jardin gisant à Leers, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 08/02/1661.

De la vente faite par Jacqueline DUPRET, veuve de Jacques PLOUCQUET à Jacques PLOUCQUET de 7 cens de terre à labour gisant à Néchin, tenus de la Royère. Déshérité et adhérité le 05/04/1661.

De la vente faite par ladite Jacqueline DUPRET à Michel PLOUCQUET, son fils de la juste moitié d'un lieu manoir contenant parmi jardin 7 cens ou environ. Déshérité et adhérité le 05/04/1661.

De la vente faite par ladite Jacqueline DUPRET à Jean PLOUCQUET, son fils de 5 cens de terre à labour gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 05/04/1661.

De la vente faite par Péronne DELEROEUX, veuve d'Estienne JOUVENEUX à Jacques CARDON, tavernier, demeurant à Néchin de 4 cens demi ou environ de vieux jardin gisant au dit Néchin, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 12/08/1661.

Quesnoy

De la vente faite par Bonaventure DELABARGE à Yolande LEFEBVRE de 3 cens de terre à labour gisant à Lys, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 14/03/1661.

De la vente faite par Marie MEURISSE, femme et procuratrice de Jacques WALLART à Antoine LEFEBVRE d'un tiers de 11 cens de terre à labour tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 31/05/1661.

De la vente faite par Jacques PLOUCQUET et consors à Jacques TRONCQUOIT, fils de feu Jacques, laboureur, demeurant à Leers de 23 cens de vieux jardin gisant au dit Leers, tenus du Quesnoy. Déshérité le 30/08/1660 et adhérité le 11/01/1661.

De la vente faite par Jean DELEDICQ, tavernier, demeurant à Toufflers à Jacques VINCQ, brasseur, demeurant à Tournay de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 3 quartiers ou environ d'héritage tenu d'icelle seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 29/12/1661.

Autres mises extraordinaires

A Meurisse MEURISSE auquel Pierre DELESPAUL a payé la somme de 12 livres parisis pour avoir eu le soin des faisans durant le voyage d'Angleterre.

CC bis 15-24 - Comptes du baillage de Roubaix de 1663

Reliefs

Du sieur Michel François DEWARENNES, escuyer, seigneur d'Houplin Beaumanoir etc. pour le relief d'un fief consistant en 22 cens d'héritage situé au dit Houplin, tenu du marquisat de Roubaix échu par le trespas de messire Florent DEWARENNES advenu le 26/02/1663.

D'Adrien CASTEL pour le relief d'un fief séant en la paroisse de Hem se comprenant en une rive et bord de chemin allant de Maufait à l'Empenpont qui doit un chapon de relief, le dit relief dévolu par le trespas de Jean BAYART.
- le dit fief appartient par achat fait de Simon BAYART en l'an 1664.

Roubaix

De la vente faite par Jean PREVOST et Jeanne DELAOUTRE, sa femme, demeurant à Roubaix à Antoine DELESPAU, fils de feu Daniel de 5 cens et demi de terre à labour, gisant au dit Roubaix et en tenus. Déshérité et adhérité le 08/01/1663.

De la vente faite par Henri CAMBIER, demeurant à Lille à François CAPRON, fils d'Estienne, marchand, demeurant au dit Lille de 9 cens ou environ tant jardin que labour gisant à Fives, tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 13/02/1663.

De la donation faite par Marcq LOCQUIFIER, fils de feu Gilles, demeurant à Roubaix à Mahieu LOCQUIFIER, son neveu et filleul de tout le fief et seigneurie de le Grinberie sextendant en la paroisse du dit Roubaix, contenant au gros du dit fief 24 cens de terre à labour, gisant au dit Roubaix et en tenu. Auquel fief sont tenues diverses terres côtières devant rentes seigneuriales. Déshérité et adhérité le 13/03/1663.

De la vente faite par Pierre FARVARCQ à Pierre DELECROIX, brasseur de 10 verges de jardinage, gisant au dit Roubaix et en tenues. Déshérité et adhérité le 11/04/1663.

De la vente faite par Jean Jacques, Antoine et Françoise COUROUBLE et consors au sieur François DENYS, dépositaire de la ville de Lille de 12 cens de terre fief gisant à Hem, tenu du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 21/03/1663.

De la vente faite par Antoine LORFEBVRE et Brehain LEURIDAN et Catherine LORFEBVRE, sa femme à Jacques DUJARDIN, marchand brasseur, demeurant au dit Roubaix de la juste moitié de 2 cens de Jardin, gisant au dit Roubaix et en tenus. Déshérité et adhérité le 24/04/1663.

De la vente faite par Jean RASSON et Marguerite SELOSSE, sa femme, tant en sa dite qualité que mère et tutrice légitime de ses enfants à Jean DEFLANDRE, fils de feu Jean, laboureur, demeurant à Fives de 2 cens et demi ou environ de jardin gisant au dit Fives, tenus du marquisat de Roubaix. Déshérité et adhérité le 24/04/1663.

De la vente faite par Pierre DELESPAU, fils de feu Pierre, demeurant en Hollande à Gaspard LECONTE, marchand, demeurant à Roubaix de tout un fief gisant et tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 13/06/1663.

De la vente faite par Jean PREVOST, fils de feu Philippe, demeurant à Roubaix au sieur Pierre DELESPAU, Lieutenant du dit lieu de 3 cens de jardin, gisant et tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/06/1663.

De la vente faite par Gilles DESTOMBES, fils de feu Louis à Philippe DELEBECQUE, laboureur et échevin de Roubaix de toute une maison contenant parmi jardin 4 cens demi ou environ, gisant et tenue du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 03/07/1663.

De la vente faite par Gilles CRUYE, procureur de Michelle REUST à Pierre BONTE, marchand, demeurant à Roubaix de toute une maison contenant parmi ouvroir, chambre jardin un cent ou environ, gisant et tenue du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 16/08/1663.

De la vente faite par Jean DELANNOY, fils de feu Charles, bourgeois, demeurant à Lille tant en son nom privé que comme procureur d'Antoinette DELANNOY, sa sœur et consors à Louis DELANNOY, fils de feu Pierre, demeurant à Roubaix de tout un lieu manoir contenant parmi jardin 7 et 7 cens de labour, gisant et tenus du marquisat de Roubaix. Déshérité et adhérité le 17/08/1663.

De la vente faite par Louis DELANNOY, demeurant à Roubaix à Jean MOUTON, aussi demeurant au dit Roubaix de 88 verges de terre à labour, gisant au dit lieu et en tenues. Déshérité et adhérité le 18/08/1663.

De la vente faite par Antoine BONTE, fils de feu Mahieu à Mathis BAYART, laboureur, demeurant à Roubaix d'un cent ou environ de terre à labour gisant au dit Roubaix et en tenu. Déshérité et adhérité le 31/08/1663.

De l'arrentement fait par Jean LEPERS, laboureur, demeurant à Wattrelos, procureur de Jean LEPERS, son fils à Jean LEPERS, fils de feu Jean et Jacques HELLIN, fils de feu Guillaume, demeurant à Roubaix de deux lieux manoirs amassés de maison manable avec 30 verges petites de jardin, gisant et tenus du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 04/09/1663.

De la vente faite par Gilles PREVOST, bailli du Maisnil en Baroeul et Michel DEROCQ, fils de feu Pierre, tuteurs des enfants délaissés par feu Séphorien (Symphorien) DEROCQ au Sieur Charles MASSART, escuyer et avocat, demeurant à Lille d'une partie de terre gisant au faubourg de St-Maurice, paroisse de Fives, tenue de Roubaix contenant 74 verges petites. Déshérité et adhérité le 22/09/1663.

De la vente faite par damoiselle Elizabeth FARVARCQ, veuve demeurée es biens et dettes de Bernard DELAHAYE, tant en son nom que comme procuratrice de Pierre DELAHAYE, son fils à Rémy BOCQUET d'un lieu manoir amassé de maison manable compris portion de labour 5 cens d'héritage ou environ gisant à Fives, tenu du dit Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/09/1663.

De la vente faite par damoiselle Elizabeth FARVARCQ, veuve demeurée es biens et dettes de Bernard DELAHAYE, vivant marchand, demeurant à Lille, tant en qualité de procuratrice de ses enfants qu'en son nom privé à Rémy BOCQUET, fils de feu Jean, sayeteur, demeurant au dit Lille de la moitié de 10 cens de jardinage, gisant en la Louvière, paroisse de Fives, tenus du marquisat de Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/09/1663.

De la vente faite par damoiselle Cornelia DEBUISHERE, femme et procuratrice de Jean VANDEWALLE, marchand, demeurant en la ville de Bruges à damoiselle Catherine DECONINCK, veuve de Guillaume FAUCONNIER, demeurant à Lille de 25 cens de terre à labour, gisant en une pièce en la paroisse de Fives, des dits 25 cens il y en a 4 cens de fief et le reste cottiere tenu de Roubaix. Déshérité et adhérité le 26/09/1663.

De la vente faite par dame Anne Marie DE KESSEL, veuve de messire Charles DELAHAYE, vivant chevalier, seigneur du dit lieu et curatrice judiciairement commise avec Nicolas PAYEN aux biens délaissés vacants par le trespas du dit seigneur à Claude Eugène DE BODEQUIN, escuyer, seigneur Dumez de 7 bonniers 6 cens de terre à labour, gisant à Sainghin et tenus de Roubaix. Reçu la moitié du droit seigneurial le 07/06/1663.

De la vente faite par Henri SILLINCK, bourgeois, demeurant en la ville de Lille à Charles MASSART, escuyer, conseiller des états de Lille de 63 verges et demi de terre cottiere situées en la paroisse de Fives, tenues de Roubaix. Déshérité et adhérité le 20/10/1663.

De la vente faite par Wallerand MATHON et Marie PREVOST, sa femme, laboureur, demeurant à Roubaix à François BARBE et germain DELEBECQUE de 7 cens de terre à labour gisant au dit Roubaix, tenus partie de Roubaix et partie de la seigneurie de la Grimberie.

De la vente faite par Simon BAYART à Adrien CASTEL, censier Delahaye à Roubaix de 3 cens 22 pieds de terre tenus de Roubaix. Déshérité et adhérité le 29/12/1663.

Salle de Roubaix

De la vente faite par Michel WAYMEL en qualité de procureur du sieur Daniel CLARISSE et consors à Pierre DEFRESNE, laboureur, demeurant à Néchin de 9 cens ou environ de terre à labour gisant au dit Néchin, tenus de la salle de Roubaix. Déshérité et adhérité le 22/10/1663.

De l'arrentement fait par Jean FERRET à Denis DUPIRE, marissal de deux tiers de cent de jardin.

Wasquehal

De la vente faite par Antoine WACRENIER, procureur de Jacques FREMAULT à Pierre WASTEL de 3 cens de jardinage ou environ et 9 cens demi de labour, gisant à Tourcoing et tenus du fief de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 25/09/1663.

De la vente faite par Jacques DESTOMBES, fils de feu Noël, demeurant à Mouvaux à Jean DESTOMBES, son frère de 3 cens 20 petites verges de terre à labour gisant à Tourcoing, tenus du fief de Wasquehal. Déshérité et adhérité le 16/03/1663.

Fresne

De la vente faite par Mathieu NICQUET en qualité de procureur de messire Robert François DUCHASTEL dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur Despiere à Jean TIERCH de tout un lieu manoir amassé de maison contenant parmi jardin et terre à labour un bonnier 12 cens un quartron tenus de la seigneurie du Fresne. Déshérité et adhérité le 20/12/1663.

Lobel

De la vente faite par Jean RIEMELAERE et Péronne DEFFRENNES, sa femme à Cécile HOUFFLIN, veuve en dernières noces de Pierre DELBURYE, brasseresse en Tournay de 3 cens ou environ de terre à labour gisant à Néchin, tenus de la seigneurie de Lobel. Déshérité et adhérité le 03/07/1663.

De la vente faite par décret en la cour du dit Lobel d'un lieu manoir contenant parmi jardin 2 cens 3 quartrons ou environ gisant au dit Néchin, tenu de la dite seigneurie de Lobel, comme appartenant aux enfants et héritiers de feu Jean PLOUCQUET, demeuré à Antoine LECLERCQ, charpentier, demeurant à Néchin. Adjugé le 10/05/1663 et adhérité le 05/07/1663.

Grincourt dit Petit Lobel

De la vente faite par Jean LEFEBVRE, Marguerite DESHAGUES, sa femme, Jean LEFEBVRE ET Madeleine DESHAGUES, sa femme, Pierre PIETIN et Marie DESHAGUES, sa femme à Michel DELEPLANCQUE, fils de feu Nicolas, demeurant à Néchin comme command de Pierre DELEDICQ et la veuve Engrand DEFFRENNES d'un cent et un quartron ou environ d'héritage gisant au dit Néchin, tenu de la seigneurie ci-devant dite Grincourt et à présent Petit Lobel. Déshérité et adhérité le 27/11/1663.

De la vente faite par Betreumieux et Péronne LEBRUN, frère et sœur à Jacques NEVE, marissal, demeurant à Néchin d'un tiers de 7 cens ou environ de vieux jardin mis à labour gisant au dit Néchin, tenus de la dite seigneurie jadis nommée Grincourt et à présent Petit Lobel. Déshérité le 07/12/1663 et adhérité le 20/12/1663.

Comté de Néchin

De la vente faite par décret du baillage de Tournay et Tournais d'un rejet emplanté d'arbres comme appartenant à Jacques CARDON, gisant à Néchin, tenu de la dite comté demeurant à Géry HENNEBERT, orfevre, demeurant à Tournay le 26/06/1657 pour la somme de 40 livres 5 sols tournois et adhérité le 30/10/1663.

De la vente faite par Michel WAYMEL comme procureur du sieur Daniel CLARISSE à Estienne DELERUE, fils de feu Moyse, demeurant à Néchin d'un fief se consistant en un bord de chemin gisant au dit Néchin, tenu de la comté du dit lieu. Déshérité et adhérité le 07/12/1663.

De la vente faite par Pierre DEFRESNES et ses cohéritiers de feu Jacques DEFRESNES, son père à Pierre DELERUE de tout un fief gisant au dit Néchin, tenu de la dite comté nommé les Ruyelles de Guersempret. Déshérité et adhérité le 20/12/1663. Modération faite d'un cinquième en considération que le dit DELERUE avait part au dit achat à cause de sa femme.

Royère

De la vente faite par Charles HACHE et Péronne DANVERS, sa femme à Pierre LECLERCQ, fils de feu Pierre, cordonnier, demeurant à Roubaix de 10 cens de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 27/11/1663.

De la vente faite par Blaise MAZURE et Anne GAPAMME, sa femme à Guilbert GAPAMME, laboureur, demeurant à Saint-Léger de 10 cens de terre à labour en deux pièces gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 27/11/1663.

De la vente faite par Wallerand BRUNEAU et Margueritte VANDEBROUCQ, sa femme au dit Guilbert GAPAMME de 4 cens et demi de terre à labour gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 27/11/1663.

De la vente faite par Jean DEFRENNE, fils de feu Thomas et Adrienne HUBAULT, veuve du dit Thomas, sa belle-mère, demeurant à Leers de toute tel part droit et action que lui comptait et appartenant en 2 cens de jardin et manoir gisant à Leers, tenus de la seigneurie de la Royère. Déshérité et adhérité le 027/11/1663.

Quesnoy

De la vente faite par Jean DEBOUVINE, fils de feu Philippe à messire Jean Baptiste DEHAYNIN, chevalier, seigneur de Scallebroecq, demeurant à Lille d'un bonnier de terre à labour gisant à Sailly, tenu de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 03/03/1663.

De la vente faite par le dit Jean DEBOUVINE au sieur Nicolas VANTHIENNEN, laïné, marchand au dit Lille de 11 cens et demi de terre à labour gisant à Toufflers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 03/03/1663.

De la vente faite par Simon, Christophe et Valentin ENGLEBERT à Gilles DEVRENAY, fils de Philippe, laboureur, demeurant à Leers de 4 cens un quartier de terre labourable gisant au dit Leers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 18/06/1663.

De la vente faite par Gilles DELEPLANCQUE à Jean DEFFRENNES, fils de feu Jean, demeurant à Leers de 5 cens de terre gisant au dit Leers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 23/07/1663.

De la vente faite par Eloy LECLERCQ comme procureur de Nicolas LECLERCQ, son frère à Jacques ROUSSEL, laboureur, demeurant à Toufflers de 4 cens ou environ de terre gisant à Toufflers, tenus de la seigneurie du Quesnoy. Déshérité et adhérité le 02/11/1663.

Du décret fait en la gouvernance de Lille le 06/04/1663 d'un héritage appartenant à damoiselle Anne STEEN, veuve de Jean DELAGRANGE acquis par Jean CRAUWIN.

CC bis 15-32 - Chassereau de Roubaix de 1664

Jean PROUVOST sur 17 cens d'arrentement.

Le dit sur 8 cens.

- la moitié à Arthus LEZY et l'autre moitié à Venant DUCOULOMBIER.

Lui sur 8 cens pris en 10 cens.

Pierre DELEBECQUE, fils de feu Jean sur un cent pris des dits 10 cens.

Jean ROUVROIR sur 4 cens 6 verges.

- Jean Baptiste et Marguerite GRENU au lieu du dit Jean ROUVROIR. Pierre CARLIER dorénavant desrentera.

Jacques DUFOREST par achat d'Estienne BOSSU sur 6 cens 16 verges demie.

Josse DEHALLEWIN sur 8 cens 6 verges et demie.

A Péronne FAUVARCQUE, veuve d'Adrien LEZY par achat de Jean POLLET à cause de Chrétienne FAUVARCQUE, sa femme sur 2 cens 2 verges et un quart de verge.

Péronne FAUVARCQUE, veuve d'Adrien LEZY sur 5 cens, 4 cens, 2 cens 2 verges, 7 cens et 3 cens et demi.

Elle sur 4 cens venant de Pierre ALAVALINE.

Elle sur autres 4 cens venant de Wallerand LEZY, son beau-frère.

Elle sur 6 cens demi.

Elle sur 10 cens pris en 15 cens.

Elle sur 2 cens pris en 3 cens 3 verges allencontre de la veuve Germain DELEBECQUE.

Jacques ROUSSEL sur les autres 5 cens.

La veuve Mathis DESCAMPS sur 6 cens 19 verges, 5 cens 9 verges, 7 cens et 7 cens, 7 cens faisant 2 bonniers un cent 3 verges.

Hugues DELEDICQUE sur 12 cens, un bonnier 7 cens 19 verges.

Jean MOUTON sur 2 cens 3 quartiers pris en 6 cens un quartier contre Louis DELANNOY.

Lui sur 4 cens pris en 7 cens demi.

Lui sur 6 cens un quartron, 2 cens demi.

Louis DELANNOY sur 3 cens demi pris en 6 cens un quartron contre Jean MOUTON et 3 cens demi pris en 7 cens demi contre le même.

Claude LECLERCQ sur 4 cens de lieu manoir.

- Marguerite LECLERCQ, fille de Claude en a 2 cens, les autres 2 cens à Pierre, Jean, Jacques et Catherine LECLERCQ et les dits enfants qui fait chacun un cinquième.

Jean LECLERCQ sur 4 cens de jardin, 4 cens, 5 cens demi de lieu manoir, 5 cens de terre, un cent 3 quartrons faisant un bonnier 4 cens un quartron.

Les hoirs Jean BAYART sur 7 cens 3 quartrons, 17 cens.

- Antoine MULLIER l'occupe.

Gillette DEHALLEWIN sur 13 cens 3 quartrons au lieu Antoine DEHALLEWIN.

François LEPOUTRE sur 7 cens de jardin, 3 cens demi, 4 cens.

Jean CASTEL, fils de feu Jean sur 8 cens.

Lui sur 3 cens 6 verges.

Lui sur 5 cens de terrage.

- la présente partie est de la seigneurie de le Vigne.

Pierre ROUSSEL sur 4 cens de jardin.

Marcq LOCQUIFFIER sur 3 cens de lieu manoir et jardin.

Arthus LEZY par achat de Marcq HERREN par sa femme au lieu d'Estienne HALLE sur 3 cens 3 verges.

Lui sur un bonnier.

Pierre HONNORE sur 4 cens de jardin pris en 6 cens à lui appartenant et à Philippe DESPLANCQUES. Les dits 4 cens contre Maximilien LORFEBVRE.

Lui sur 5 cens un tiers pris en 8 cens contre Maximilien LORFEBVRE.

Marie CARLIER, veuve de Philippe DELEBECQUE sur 11 cens.

Pierre FAUVARCQUE sur 2 cens de jardin.

- à Georges DELEPORTE par achat.

Lui sur 3 cens pris en 6 cens demi contre la veuve Adrien LEZY.

- le tout à Péronne FAUVARCQUE fait ci-devant. A Jacques DELESPAU par achat.

Lui sur 5 cens de terre pris en 15 cens contre la veuve Adrien LEZY et Jacques ROUSSEL.

Antoine PROUVOST sur 6 cens.

Jacques DUFOREST par achat pour Jean et Guilbert PROUVOST sur 4 cens demi et sixième de cent, et 8 cens.

La veuve Roland DELERUE sur 2 cens, 6 cens.

Elle au lieu des hoirs Jean BATAILLE sur 10 cens.

- à Pierre LEURIDAN par achat et l'occupe.

Philippe MALFAICT pour la moitié et Fleury DUJARDIN et Michelle MALFAICT, sa sœur sur 3 cens.

Germain DELEBECQUE par Jeanne VANREUST pour 22 verges demie grande et les hoirs Jean MACQUET, 2 cens 5 verges demie que fait en tout 3 cens 3 verges.

- dont icelle veuve en a un cent 3 verges.

Les dits Germain et Oste MACQUET à savoir le dit Germain pour 3 cens 14 verges un quart et le dit Oste MACQUET pour 2 cens 5 verges demie pris en 5 cens 3 quartrons.

- la dite veuve a payé le relief d'un cent.

Engrand LECLERCQ sur 6 cens de terre, 8 cens demi, un cent demi.

Pierre DELOBEL sur 3 cens et 6 cens.

Pierre LEURIDAN sur 11 cens demi, 4 cens pris en 8 cens, 2 cens, 7 cens 5 verges le tout lui appartenant et sur 6 cens 3 quartrons des hoirs Christophe LECLERCQ.

Lui sur 4 cens de lieu manoir des hoirs Pierre VANREUST.

Les hoirs Abraham DESPLANCQUES sur (blanc).

- le 8 de juillet 1666 reçu de Pierre DUTRONCQUOIT à bon compte sur l'année 1664 la somme de 60 livres pour les hoirs Abraham DESPLANCQ et Jeanne LADMERAND. Laurent DEVRENAY a aussi payé sur la dite année 1664.

Wallerand DESCAMPS comme père et tuteur des enfants Philippe DESPLANCQ sur 4 cens pris en 9 cens contre Gilles LEBRUN.

Les dits enfants sur 4 cens de terre à labour.

Les dits enfants sur la moitié de 7 cens de jardin.

Pierre LECONTE, fils de Jacques sur 9 cens 6 verges.

La veuve Jean DELEAUCOURT sur 2 cens.

- à Pierre LECONTE, fils de Pierre.

La veuve Robert LEZY, sur 4 cens, 3 cens, 8 cens demi et demi quartron, 12 cens 15 verges et quart.

- les 4 cens aux enfants Jeanne LEZY, les 3 cens à Antoinette LEZY, les 8 cens demi et demi quartron moitié au enfants Jeanne LEZY et moitié à Claude LEZY, les 12 cens 15 verges et un quart partis en 3, deux tiers à Claude LEZY et un tiers à Françoise LEZY.

Claude LEZY sur 4 cens demi et sixième de cent, 12 cens 3 quartrons et quart de verge.

La veuve Jacques BAYAVAL sur les deux tiers de 9 cens demi de jardin contre les hoirs Jacques DELESPAU dit Porte.

Lui pour 10 cens de terre gisant à Fromez.

- elle à jour pour l'année 1665.

Lui pour 26 verges pris en 5 cens.

Pierre LEMAN sur 3 cens 7 verges et demi pris en 5 cens demi.

- les hoirs.

Péronne LEMAN sur 6 cens de lieu manoir, 8 cens, 6 cens et 5 cens.

Les hoirs Jean LEZY sur 10 cens 2 verges un quart, 10 cens 2 verges un quart, un cent.

Françoise LEZAIRE, veuve de Jacques DESCATS sur 7 cens, 4 cens.

Elle sur 8 cens demi 4 verges.

Les enfants Antoine SPRIET sur 7 cens 3 quartrons.

La veuve Pierre DEHALLEWIN sur 14 cens demi en trois pièces.

Jacques DELESPAU, lainsé sur 5 cens un quartron demi, 4 cens, 8 cens, 8 cens demi 2 verges, ~~3 cens~~, 11 cens demi.

- les dits 3 cens sont appartenant à Antoine DELESPAU par achat de Jeanne DELESPAU.

Pierre DELEBECQUE, fils de Pierre DELERUE sur 6 cens 6 verges.

Philippe DESPLANCQUES sur 6 cens un tiers pris en 11 cens contre Maximilien LORFEBVRE.

François COUROUBLE sur 6 cens 9 verges trois quarts.
- Philippe TELLIER desrente.

Pierre MULLIER sur 4 cens.

Gilles MARISSAL au lieu de Martin BUSQUET sur 6 cens.

Pierre DELECLUZE sur trois seizièmes en 7 cens et tiers de cent contre Oste DELECROIX et Pierre DELEBECQUE.

Les hoirs François VAS sur un bonnier.

Jean DELESPAU, fils de feu Pierre sur 13 cens un quartron demi pris en 21 cens un quartron contre Lucas COUSIN, maître Pierre DESREVEAUX.

Le dit Jean DELESPAU sur 8 cens 12 verges demie.

Lui et consors sur 2 cens 8 verges un tiers.

Lucas COUSIN sur un cent 3 quartrons moins demie verge grande pris en 21 cens un quartron ci-dessus contre le dit Jean DELESPAU et maître Pierre DESREVEAUX.

Maître Pierre DESREVEAUX sur 6 cens 14 verges demie petites pris des dits 21 cens un quartron allencontre des dits DELESPAU et COUSIN.

Le dit maître Pierre DESREVEAUX sur 3 cens demi allencontre de Jacques DELESPAU pris en 12 cens.

Le dit DESREVEAUX sur un cent 10 verges.

~~L'église de Roubaix pour la cousture du dit lieu contenant parmi jardin le tiers de 2 cens ou environ.~~

Jacques DELESPAU, fils de Jean par achat des hoirs Evrard DELEBECQUE sur 8 cens demi pris des dits 12 cens.

Le dit DELESPAU sur 4 cens demi.

Le dit Jacques DELESPAU, patrimoine de son père sur 9 cens 2 verges et 14 cens, 2 cens 5 verges rencorporé des 9 cens 2 verges et 14 cens ci-dessus qui ferait en tout 25 cens 7 verges.

Lui par achat de Noël CATTOIR sur 5 cens, 6 cens, 4 cens, 3 cens, 5 cens demi faisant 23 cens demi.

Le devant-dit DELESPAU sur 4 cens par achat de Josse LECONTE, 4 cens un quartron et demi des hoirs Jean BATAILLE.

Jacques FAUVARCQUE, fils de feu Pasquier sur 11 cens.

Le seigneur DE LE PONTENERIE sur 14 cens 20 verges, 2 cens et un rejet et flegard.

Adrien BRACQVAL sur un cent 4 verges et 8 cens, un cent 5 verges grandes pris en 2 cens contre Maximilien LORFEBVRE, sur un cent 3 verges petites.

Charles LECLERCQ, laigné sur 4 cens et le tiers de cent.

Lui sur 6 cens venant des hoirs Jean VANREUST.

Charles DESTOMBES sur 20 cens moins une grande verge et 2 cens.
- la veuve.

Jacques LEPERS, sur 4 cens demi de jardin, 6 cens 14 verges, 11 cens, 4 cens, 3 cens 16 verges, 6 cens, 2 cens de prêt.

- la veuve.

Lui sur 7 cens de manoir.

Lui sur 4 cens et 8 cens, 7 cens 11 verges.

Jean MARESCAUX sur 6 cens.

- Claude MARESCAUX au lieu du dit.

Les veuve et hoirs Philippe LECLERCQ venant de Philippotte DELEBECQUE, sa mère sur 18 cens et deux tiers de cent.

Eux sur 5 cens demi de jardin venant de Pierre LOCQUIFFIER, sur 8 cens, 5 cens demi et 5 cens.

Le seigneur DE LE TENNERIE sur 9 cens 3 quartrons, item 11 cens de terre, 4 cens de pret, 2 cens 18 verges demie, 5 cens de pret et 6 cens de terre à labour.

Les enfants Oste DELECROIX sur la moitié et le quart du quart de sixième et tiers de cent contre Pierre DELEBECQUE.
- à Pierre DELECROIX par partage.

Les dits hoirs sur 5 cens 3 quartrons.

- des dits 5 cens 3 quartrons Nicolas DELECROIX en a deux tiers et Antoine DELECROIX un tiers.

Pierre DELEBECQUE, fils de feu Philippe pour le quart de 7 cens et tiers de cent contre les hoirs Oste DELECROIX et Pierre DELESCLUZE.

Lui sur le fief Delerue.

Jacques VANREUST et Jean DESMAISTRE sur 10 cens un quartron et 8 cens.

Le dit VANREUST sur 6 cens 3 quartrons.

Les enfants Nicolas VANREUST sur 8 cens 16 verges et tiers de verges ;

- Catherine VANREUST, fille du dit.

Jean HESPEL et Marguerite LECONTE, fille de Pierre sur 4 cens de jardin.

Le dit HESPEL et la dite Marguerite LECONTE, sa femme sur 4 cens demi et demi quartron de terre.

Philippe HESPEL par Catherine LECONTE sur 4 cens de jardin.

Jean LECONTE, fils de feu Pierre sur 4 cens de lieu manoir.

Jeanne LECOCQ sur 7 cens et 8 cens et sixième de cent.

Jean WALLET sur 2 cens pris en 8 cens dont le dit LECONTE en a 6 cens.

Les hoirs Jeanne DESREVEAUX sur 5 cens 23 verges, 11 cens 18 verges demi.

- à Philippe LEURIDAN par achat.

~~Les dits hoirs sur trois quarts de 11 cens.~~

~~Jacques DUFOREAU sur un bonnier 4 cens demi.~~

~~Le dit sur 4 cens demi et sixième de cent venant par achat de Jean et Guilbert PROUVOST.~~

Arthus ROUSSEL sur 4 cens, 6 cens, 2 cens 14 verges, 15 cens, 8 cens, 5 cens un quartron et 4 cens, 4 cens.

- les 4 cens appartiennent à Marie FLAMENG, veuve de Jean DELESPAU par achat.

Jean MACQUET, fils de feu Jean par relief de son père sur 2 cens 18 verges et demi pris en 3 cens 3 verges contre les veuve et enfants Germain DELEBECQUE, Oste MACQUET et (blanc).

- les 2 cens 18 verges demi appartiennent à la veuve Adrien LEZY.

Les dits veuve et enfants Germain DELEBECQUE sur 5 cens 3 quartrons.

- la veuve Germain DELEBECQUE l'occupe et desrente.

Les hoirs Robert LEMAHIEU sur 9 cens.

Charles LEMAHIEU sur 6 cens, 11 cens 16 verges et un bonnier.

Gaspard LECONTE à cause de Blazette (Blasette) LEMAHIEU, sa femme sur un cent 11 verges un tiers, 9 cens 6 verges, 3 cens demi, 4 cens 4 verges, 4 cens une verge demie, 3 cens, 3 cens, 7 cens et 2 cens 3 quartrons faisant ensemble 2 bonniers 6 cens 4 verges.

Michel et Hugues LADMERAND sur 3 cens 6 verges demie.

Jean DE WATTRELEZ, escuyer, seigneur de Caneghem, grand bailli d'Armentières sur 2 bonniers, 9 cens, 7 cens, 2 cens demi et 5 cens demi.

- à damoiselle Marie PETIPAS, veuve d'Antoine LANDAS.

Pierre BRACQUAVAL sur 4 cens demi et demi quartron.

Marguerite POLLET, veuve de Jean LEURIDAN sur 12 cens.

Elle sur 6 cens 3 quartrons pris en 7 cens.

Les enfants Marcq BONTE sur 4 cens, le tiers de cent et le tiers du tiers.

L'église de Roubaix sur la clergue contenant le tiers de 2 cens, la moitié de 2 cens demi 3 verges demie, 4 cens de terrage.

Les pauvres de Roubaix sur 8 cens de terre, 10 cens, la moitié de 2 cens demi 3 verges demie.

Pierre DELESPAU, lieutenant sur 16 cens de jardin.

Les hoirs Pierre LECLERCQ de Tournay, fils de Jeanne DELEBECQUE sur 8 cens et un flegard.

Pierre DELESPAU, fils de feu Adrien sur 4 cens 10 verges un quart pris en 8 cens 20 verges demie contre la veuve Josse LEZAIRE.

Jeanne DELEBECQUE, veuve de Josse DELESPAU sur 2 cens 8 verges un tiers.

- à Jean DELESPAU.

Pierre LEZAIRE, fils de feu Noël, censier de Meurchin sur 13 cens de Terre.

- Jean DESTOMBES desrente depuis et compris 1663.

Adrien DELEDICQUE sur 7 cens de jardin.

- des dits 7 cens Pierre DELEPAU en a un cent demi.

Lui sur le quart de 3 quartrons de jardin pris en 14 cens contre les hoirs Philippe DUJARDIN.

Lui sur 10 cens demi et 4 cens de terre aux Ourmes.

Les hoirs Philippe DUJARDIN sur 16 cens de jardin moins le quart de 3 quartrons rencorporé au jardin Adrien DELEDICQUE.

- à Pierre DELESPAU, lieutenant par achat

Iceux hoirs sur 9 cens demi 11 verges trois quarts.

- au dit DELESPAU par achat.

Maximilien LORFEBVRE à cause de Marie DEHALLEWIN, sa femme, paravant veuve de Josse LEZAIRE par achat pendant sa viduité sur 4 cens 10 verges pris en 8 cens 20 verges contre Pierre DELESPAU, lieutenant.

Les dits hoirs DUJARDIN sur un cent demi de jardin venant par achat qu'en a fait Marie DUJARDIN de Nicolas DESPERCHIN.

- au dit DELESPAU par achat.

La chapelle du Saint-Sépulcre sur 15 cens.

Les pères de la société de Jésus à Lille sur 2 bonniers 2 cens demi en quatre pièces, 10 cens 8 verges demie, 8 cens 15 verges demie, le fief de Larondrie et 16 cens encore de fief.

Marcq HERREN au lieu d'Estienne HALLE sur un bonnier de terre.

Arthur LEZY au lieu d'Estienne HALLE sur 3 cens 3 verges.

Les enfants Hubert BOUSSEMART sur demi bonnier de terre.

Jean MULLIER par achat de François DELEPLACE sur 10 cens pris en un bonnier.

Antoine POLLET, demeurant au faubourg Delebarre à Lille sur l'autre demi bonnier pris en un bonnier contre le susdit.

- à Adrien CASTEL par achat.

Wallerand MATHON pour demi cent, 8 cens et 6 cens avec le trieu du Wault contenant un cent et un quartron pris en 7 cens contre la veuve Jean LEURIDAN, faisant en tout 15 cens 3 quartrons.

- mémoire de laisser la présente partie jusqu'à ce que on aura tout défait. A Germain DELEBECQUE par achat. Charles FLORIN desrente depuis 1665.

Antoine DELECROIX sur 5 cens de jardin pris en 6 cens contre ~~la veuve Robert LEZY~~ les enfants de Pierre FLEURCQUIN.

- la moitié des dits 5 cens aux hoirs Pierre FLEURCQUIN.

Paul MORTIER sur 11 cens et tiers de cent de jardin et 4 cens et sixième de cent de terre.

Philippe MASUREL et Jean LEMAISTRE à cause de leurs femmes, filles d'Hubert DEBUISNE sur 8 cens 21 verges de jardin et labour haboutant à l'héritage Wallerand MATHON qui fut le trieu du Wault, tenant à l'héritage Paul MORTIER et aux veuve et hoirs Pierre DELEBECQUE de deux côtés.

Marie LEZAIRE, fille de feu Jacques, femme de Jean DEHALLEWIN sur 6 cens de lieu manoir au Tilloeul.

- réduit ensemble avec la partie suivante.

Elle sur encore 5 cens moins le sixième de cent.

Pierre DELEBECQUE dit Tin sur 3 cens demi 2 verges grandes devant la cure pris en 4 cens demi.

Les enfants Claude LECLERCQ sur 40 verges petites pris des dits 4 cens demi, fait 10 verges grandes qui est un quartron 3 verges trois quarts.

Jean CASTEL pour la maison du docteur contenant avec le jardin 19 petites verges qui fait 4 verges trois quarts.

Pierre DELOBEL pour 4 verges grandes pris des dits 4 cens demi.

Jacquemine DELEBECQUE pour 4 verges grandes pris des dits 4 cens demi.

- la moitié du tiers à Pierre BONTE par achat et l'autre moitié à Pierre FLEURCQUIN par sa femme.

Le jardin Antoine CASTEL contient en tout 6 cens 6 verges grandes.

Jeanne BRUNEAU, veuve d'Andrieu (André) LEBRUN en a 40 verges petites.

Les enfants Claude LECLERCQ sur 4 grandes verges.

Et à la maison Guillaume DELEPLANCQUE 25 verges petites en fait un quartron.

- à Jean CASTEL.

Monsieur LELOZ sur 5 cens 10 verges trois quarts du dit jardin.
- Antoine CASTEL.

Jacques LEMESRE sur 5 cens 4 verges.
- le dit Jacques est terminé l'an 1665 en may.

Jean ROUSSEL dit Rue par achat dudit LELOZ sur 6 cens de labeur.

Lui sur 10 cens de lieu manoir et jardin.

Catherine DELEBECQUE, veuve de Pierre FLAMENG sur 13 cens , 3 cens 2 verges, 3 cens 12 verges le tiers de sixième de verge, 3 cens demi de terrage de le Vigne.
- les 3 cens demi de terrage appartiennent à Antoine DELESPAU.

Wallerand LEZY sur 8 cens, encore 8 cens.

Pierre ALAVAINNE et consors sur 8 cens.

Maximilien LORFEBVRE sur 2 cens de jardin, 20 verges grandes pris en 2 cens.

Lui sur 4 cens 2 tiers de cent pris en 11 cens allencontre Philippe DESPLANCQUES, comme est porté ci-devant en la partie du dit Philippe.

Le dit Maximilien sur 2 cens pris en 6 cens contre Pierre HONNORE et Philippe DESPLANCQUES.

Lui sur 5 cens pris en 6 cens où le moulin à huile a été assis.

Le dit Maximilien sur un cent et demi de jardin.

Le dit Maximilien LORFEBVRE sur un cent demi de jardin.

Lui sur 2 cens venant des Waymel.

Le dit Maximilien sur un cent 4 verges et sixième de verge.

Lui sur 2 cens deux tiers pris en 8 cens contre Pierre HONNORE ci-devant.

Jean VANDALLE sur 2 cens, 14 cens 11 verges, 7 cens 5 verges et 12 cens 22 verges.

La motte du moulin à lhuile contenant un cent pris en 6 cens contre Maximilien LORFEBVRE est porté à la part du dit Maximilien.

Les enfants monsieur POUILLE de Lille sur 13 cens 5 verges, 7 cens 6 verges, 18 cens 11 verges et demie, 20 cens 8 verges, 25 cens 12 verges faisant 5 bonniers 4 cens 17 verges demie.

Cornille LECLERCQ sur 4 cens et tiers de cent de jardin.

Jacques LEZAIRE sur demi cent de lieu manoir et jardin.
- les enfants.

Les veuve et hoirs Pierre FLEURCQUIN sur demi cent demi quartron.

Les dits hoirs sur 2 cens demi pris en 6 cens contre Antoine DELECROIX comme est porté en la partie du dit DELECROIX.

Les veuve et hoirs Jean FARVARCQUE, clercq sur 2 cens et sixième de cent de jardin.

Les veuve et hoirs Jean LORFEBVRE sur 2 cens de jardin.

La chapitre Notre-Dame en Tournay pour la maison et jardin de la grande disme.

Le jardin BAUDOULT contenant 4 cens 8 verges.

Desquels 4 cens le chapelain du pasteur en à 8 verges grandes.

Nicolas ROUSSEL en a 22 verges grandes.

Pierre LECLERCQ, fils de Claude en a 69 verges petites, fait 17 verges un quart grandes.

Robert LECLERCQ en a 18 verges un quart grandes, fait 72 verges petites.

Jacques BAUDOULT en a 19 verges un quart, fait 71 verges petites.

Antoine CASTEL en a 15 verges un quart grandes.

- à Antoine LEVEUGLE, Jacques DELESPAU et Robert LECLERCQ chacun une portion.

Robert LECLERCQ en a encore 28 verges petites.

Jacques DELESPAU 19 verges.

Antoine LEVEUGLE 22 verges.

Les hoirs Guillaume POLLET, laigné sur 3 cens 11 verges de jardin.

L'hospital Saint-Elizabeth sur 7 cens demi, 3 cens 3 verges, 26 cens de jardin, encore 12 cens de jardin, item 10 cens 3 quartrons de jardin, 4 bonniers 5 cens 12 verges et 3 bonniers 15 verges, fait en tout 11 bonniers un cent 11 verges un quart.

Les dites religieuses sur 13 cens 15 verges en 3 bonniers 14 cens 18 verges donnés au dit hospital l'an 1630 pour la décharge de l'obit Yolande DEWERCHIN.

Les hoirs Martin CASTEL au lieu de Jean BROCCUART sur demi cent de terre.

Les dits CASTEL au lieu du dit BROCCUART sur 6 cens de lieu manoir.

- le relief par la mort advenu au dit Martin CASTEL en l'an 1666.

Gaspard LECONTE au lieu de Guillaume LECLERCQ par achat.

Les hoirs Philippe DELEBECQUE sur 8 cens, 23 cens, 8 cens.

- reçu de Louis DEHALLEWIN à bon compte sur ses parties qu'il a des hoirs Philippe DELEBECQUE pour l'an 1664.

Josse LECONTE sur le quart de 11 cens ci-devant contre Jeanne DESREVEAUX.

Jean LEZAIRE sur 9 cens de lieu manoir et jardin.

Lui sur 10 cens 3 quartrons en deux articles.

Le dit LEZAIRE sur 2 cens de pret.

Lui sur 4 cens demi quartron de terre à terrage.

Le seigneur Delahaye sur 2 cens.

La veuve Rogier DESTOMBES sur 9 cens.

Les enfants Jacques DELESPAU dit Porte sur le tiers de 9 cens demi allencontre de Jacques BAYAVAL comme il porte à la partie du dit BAYAVAL.

- Antoine DELESPAU par achat.

Eux sur 2 cens de terre.

- au dit DELESPAU par achat comme dessus.

Lui sur 2 cens de pret venant par achat de Gaspard DESPLANCQ.

Les enfants (blanc) DESURMONT sur (blanc) pris en 4 cens contre les hoirs Philippe DELEBECQUE.

Les hoirs Oste BONTE sur 8 cens.

Les veuve et hoirs Louis LEPERS sur 8 cens 11 verges en deux articles.

Les dits veuve et hoirs sur 6 cens de lieu manoir, 8 cens.

Pierre LECONTE, fils de feu Pierre sur 5 cens.

Le dit Pierre sur 4 cens un quartron.

Lui sur 3 cens un quartron et 6 cens.

Simon MEURISSE et les enfants Noël PLOUCQUET sur 4 cens.

Les hoirs Jacques HOUZET sur 6 cens 3 quartrons de jardin.

- à Antoine BLAUWET par Jeanne HOUZEZ, sa femme par relief. Jean AGACHE occupeur.

Les dits hoirs sur 6 cens une verge trois quarts et tiers de verges.

- A Chrétienne HOUZE, veuve d'Estienne DUBERQUIN, par relief du dit Jacques HOUZE, son père. Icelle veuve est décédée le 16/10/1666, le relief est du.

Josse DELESPIERE sur 3 cens pris en 6 cens 3 quartrons contre Antoine COUROUBLE.

Antoine COUROUBLE sur les dits 3 cens 3 quartrons pris en 6 cens 3 quartrons ci-dessus.

Pierre DELEBECQUE, fils de feu Pierre sur 2 cens pris en 6 cens demi contre Arthus LEZY.

Arthus LEZY Pour les dits 4 cens demi en 6 cens demi contre Pierre DELEBECQUE.

Pierre DELEBECQUE sur 3 cens 72 verges.

Jean MULLIER par achat de François DELEPLACE sur 10 cens pris en un bonnier contre Antoine GOUBE fait ci-devant.

- Antoine MULLIER desrente.

Pierre DUBAR par (blanc) POLLET, sa femme sur 8 cens pris en 16 cens contre Jean PROUVOST.

La cense Desmazure sur 5 cens de terre.

Georges (blanc) par achat venant de Jean BAYART sur 10 cens demi de terre.

- Antoine MULLIER desrente.

Philippe DELEBECQUE Fontenoit sur la moitié d'une bonnier et tiers de cent.

Louis DEHALLEWIN à cause de sa femme sur 8 cens de terre à labour.

Jean LECONTE à cause de Marie Catherine DELEBECQUE, sa femme sur 4 cens de jardin.
- les 4 cens mis sur le cachereel de Fontenoit.

Lui sur un cent de lieu manoir.
- le cent mis sur le cachereel de Fontenoit.

Lui sur 3 cens de jardin.
- les 3 cens mis sur le cachereel de Fontenoit.

Lui sur 24 cens.
- mis sur le cachereel de Fontenoit.

Lui sur 3 cens 11 verges de lieu manoir et jardin.

Jean LECONTE par achat de Jean BOURGOIS sur un cent 2 verges demie grandes.

Lui sur 2 cens 8 verges demie de terrage par achat de Jacques DELECROIX.

Jean DESTOMBES par relief de Marie DELESPAU, sa mère sur 6 cens de terre à labour.

Le dit DESTOMBES sur 8 cens demi 2 verges et demie grandes de lieu manoir en deux parties.

Guillaume LECLERCQ dit Warande sur 6 cens.

Le devant-dit Louis DEHALLEWIN par sa dite femme sur 7 cens de terre à labour.

Philippe DELEBECQUE, fils de feu Philippe par relief de son père sur 6 cens 3 quartrons de terre à labour pris en 9 cens.

Lui sur 6 cens de terre à labour devant le lieu manoir Pierre MULLIER.

Lui sur un quartron de terre.

Lui sur 2 cens 5 verges pris en 6 cens.

Dame Jeanne DELANDE, veuve de monsieur CANNEGHEM, grand bailly d'Armentières sur 2 bonniers, 9 cens, 7 cens, 2 cens demi et 5 cens demi.

Philippe LEURIDAN par achat des hoirs Jean BATAILLE sur 10 cens.

Arthus LEZY sur 14 cens 23 verges et demie grande ci-devant en diverses pièces.